

*Notre stratégie et nos activités, notamment nos programmes de formations, sont fortement marqués par notre partenariat (accords contractuels) avec l'Administration des Douanes.*

*Ces accords sont pour nous la traduction d'une grande qualité des services et des prestations que nous proposons aux entreprises.*

*Notre périmètre d'intervention : la France entière et certains pays limitrophes.*

## Nos Prestations Complémentaires

1. **Audit des procédures DEB et DES, Douane import/export, TVA internationale, fiscalité et comptabilité, réglementation et transport des marchandises dangereuses.**
2. **Gestion externalisée des DEB et DES.**
3. **Assistance téléphonique.**

# Catalogue 2021. Nos Formations :

## 1. Les échanges intra-communautaires

- **La Déclaration d'Echanges de Biens (DEB)**
- **La Déclaration Européenne de Services (DES)**

## 2. La Douane, Import / Export

## 3. La TVA internationale

## 4. La fiscalité d'entreprise

## 5. La comptabilité de l'entreprise

## 6. Les marchandises dangereuses, transport et réglementation

### Nos formations sont proposées selon 3 formules :

- Formation **intra-entreprise** dans vos locaux ou à distance par visioconférence, 3 avantages : (Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait, Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation, Choisir la date en fonction de vos souhaits).
- Formation **inter-entreprises** uniquement à distance par visioconférence (économique pour une personne seule).
- **Les avantages de la visioconférence** en intra comme en inter : Pas de frais annexe, ni perte de temps, aucun risque sanitaire. Tout se passe par une liaison Internet sur votre ordinateur, depuis votre bureau ou votre domicile en télétravail

- **Moyens pédagogiques** : En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

**1. Les échanges intra-communautaires (DEB et DES)**

- F110 : La réglementation de la DEB et/ou de la DES,
- F111 : Le logiciel EUPRODEB,
- F112 : Le portail ProDouane pour gérer la DEB et/ou la DES.

**2. La douane, les techniques Import/Export**

- F210 : Les incoterms CCI 2020,
- F211 : La gestion des exportations, les ventes à l'international, hors Union Européenne,
- F212 : Les paiements à l'export, le crédit documentaire,
- F213 : Le transport international,
- F214 : La gestion des importations, les achats à l'international, hors Union Européenne,
- F215 : Le téléservice ProDouane, le système Delta,
- F216 : Le statut de l'OEA : Opérateur Economique Agréé,
- F217 : Le statut d'exportateur Agréé : E.A,
- F218 : L'exportation vers la Russie,
- F219 : Le contentieux douanier,
- F220 : L'origine des marchandises.

**3. La TVA internationale**

- F310 : La TVA sur les échanges internationaux, liens avec les DEB, DES et DAU,
- F311 : La TVA, risques et piste d'audit,
- F312 : La TVA intracommunautaire : Guichet unique, Assujetti certifié, Quick fixes,
- F313 : La TVA, Tous acteurs.

**4. La fiscalité d'Entreprise**

- F410 : L'actualité fiscale et les arrêtés des comptes,
- F411 : L'impôt sur les sociétés, résultat fiscal, gestion des déficits,
- F412 : Les groupes de sociétés, gestion des risques fiscaux, intégration fiscale,
- F413 : Les crédits d'impôts et l'optimisation fiscale (CICE, CIR, apprentissage, ...),
- F414 : La fiscalité locale des entreprises (CET, Taxe Foncière et autres taxes immobilières).

**5. La comptabilité d'Entreprise**

- F510 : Les distorsions comptables et fiscales,
- F511 : La comptabilité des groupes de sociétés : comptes combinés, consolidés, impact des normes IFRS,
- F512. La valorisation des holdings.

**6. Les marchandises dangereuses, transport et réglementation**

- F610 : La manutention des marchandises dangereuses, 1.3 ADR,
- Le transport des marchandises dangereuses,
  - F611 : Route, 1.3 ADR
  - F612 : Route et voies maritimes, multimodal, 1.3 ADR, 1.3.1 IMDG,
  - F613 : Route, voies maritimes et aériennes, 1.3 ADR, 1.3 RID, 1.3.1 IMDG, 1.5 IATA,
  - F614 : Route et rails, voies maritimes et aériennes, 1.3 ADR, 1.3 RID, 1.3.1 IMDG, 1.5 IATA,
- Les déchets,
  - F615 : La gestion des déchets,
  - F616 : Les marchandises dangereuses et déchets par route, 1.3 ADR,
- F617 : Le risque chimique évaluation.

*Une parfaite maîtrise de la Déclaration d'Echanges de Biens (réglementation), une connaissance et une utilisation efficace des outils préconisés par l'Administration, telles sont les conditions pour éviter d'éventuelles pénalités liées à des retards récurrents de dépôts ou à des carences dans l'établissement des déclarations.*

*Les règles de territorialité relatives aux prestations de services ont connu de nouvelles évolutions depuis du 1er janvier 2010 avec pour effet de systématiser l'autoliquidation de la TVA par le client preneur. Cependant, certaines exceptions subsistent à ce nouveau principe.*

*Pour les prestations de services, une nouvelle obligation déclarative apparaît : la Déclaration Européenne de Services (DES).*

*Vous pouvez aussi externaliser la gestion de vos DEB et DES.*

*Ce domaine est dédié aux Entreprises françaises qui commercent avec les autres pays de l'Union Européenne, les échanges intra communautaires.*

*Pour un Audit des procédures intra communautaires, n'hésitez pas à nous consulter.*

#### Cibles

- Les personnes chargées de la gestion de la Déclaration d'Echanges de Biens (DEB) ou de la Déclaration Européenne de Services (DES), qui appartiennent souvent au service Comptabilité.
- Les personnes travaillant dans des services logistique, administration des ventes, import/export, livraison, ... qui sont en relation avec les Entreprises de l'UE et qui, de ce fait, sont concernées par la DEB ou la DES.

#### Gérer ses DEB et DES

- La réglementation,
- DEB et le logiciel EUPRODEB,
- DES et le logiciel EURODES,
- DEB et DES en direct sur le portail de la Douane.

Vous êtes confrontés à la gestion d'un arriéré de DEB ou de DES non produites, nous pouvons vous aider.

Vous souhaitez externaliser la gestion de vos DEB ou de vos DES, nous pouvons vous aider.

## LES ECHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES, DEB et DES. Nos Formations :

1. La réglementation intracommunautaire (DEB et/ou DES)
2. Le logiciel EUPRODEB, la DEB avec EUPRODEB
3. Le portail de la Douane pour gérer la DEB et/ou la DES.

**Pour nos logiciels : licences, maintenance et assistance téléphonique, veuillez nous contacter**

- Formation **intra-entreprise** dans vos locaux ou à distance par visioconférence, 3 avantages : (Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait, Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation, Choisir la date en fonction de vos souhaits).
- Formation **inter-entreprises** uniquement à distance par visioconférence (économique pour une personne seule).
- **Les avantages de la visioconférence** en intra comme en inter : Pas de frais annexe, ni perte de temps, aucun risque sanitaire. Tout se passe par une liaison Internet sur votre ordinateur, depuis votre bureau ou votre domicile en télétravail.

- **Moyens pédagogiques** : En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

*Ce programme, défini conjointement avec l'Administration des Douanes (DGDDI), permet aux Entreprises de parfaitement cadrer la préparation et la gestion de leurs DEB et DES au sein de leurs services administratifs, qu'il s'agisse de celui qui gère directement ces déclarations ou qu'il s'agisse de ceux qui, en relation avec les entreprises de l'UE, participent à leur préparation.*

*Cette formation s'adresse à toute entreprise, quel que soit l'outil de gestion exploité : que ce soit directement avec le portail de la Douane, avec nos logiciels EUPRODEB et EURODES ou tout autre système.*

## La réglementation liée à la DEB et/ou la DES

### Cible

- Responsables et gestionnaires en charge des DEB et DES.
- Responsables et gestionnaires de tous services (achats, import/export, logistique, transport, livraison, commercial, etc.) en relation avec les entreprises de l'Union Européenne.

### Objectifs

- Maîtriser l'ensemble des règles techniques liées aux échanges de biens et de services au sein des pays de l'UE.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Pré-requis

- Aucun.

## Programme

### 1. Les démarches douanières

- Avant 1993, le DAA 1988 : achats/ventes entre les pays de la CEE,
- Depuis le 01/01/1993, la DEB, achats/ventes de marchandises au sein de l'Union Européenne,
- Achats, les factures fournisseurs (introductions),
- Ventes, vos factures clients (expéditions),
- Depuis le 01/01/2010, la DES,
- Qui doit effectuer ces déclarations (DEB et DES) ?
- Qui collecte la DEB et la DES ? Calendrier et modes de transmission,
- Relations avec les centres de collecte des douanes (CISD).

### 2. La DEB et la DES

- Données à fournir, données communes et variables,

- Niveaux d'obligation, période de référence,
- Origine, destination et provenance des marchandises, les codes pays,
- Nomenclature douanière en relation avec vos codes articles,
- Rubrique VALEUR : que ce soit à l'expédition, comme à l'introduction, ou dans la DES,
- Rapprochement avec la déclaration de TVA,
- Quand et comment corriger les anciennes déclarations,
- Régimes et natures des transactions : achats/ventes exonérés, travail à façon, retour marchandises, avoirs ...
- Masse nette, unités supplémentaires,
- Modes de transport, le département,

### 3. Les spécificités de la déclaration 2021

- Brexit : Les DEB et les DES n'acceptent plus le code « GB »
- Renforcement des contrôles par l'Administration,
- Cette année encore quelques changements dans les nomenclatures douanières, mais sans commune mesure avec la refonte de 2018,
- 2 nouveaux codes pays « XI » et « XU » à la place de « GB »

- **Moyens pédagogiques** : En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

*S'agissant du logiciel remplaçant celui des Douanes, ce programme s'appuie sur ce qui avait été défini conjointement avec cette Administration (DGDDI) pour l'utilisation d'IDEP-CN8.*

*L'utilisateur doit avoir une parfaite connaissance des règles liées aux échanges intra-communautaires. Dans la plupart des cas, cette prestation est précédée du module (une journée) dédié à la maîtrise de la DEB.*

*Cette formation permet de maîtriser le logiciel et ses fonctionnalités avancées. EUPRODEB est exploité en environnement Windows. Il génère un fichier normalisé XML à déposer sur le portail de la Douane.*

## Le logiciel EUPRODEB

### Cible

- Responsables et gestionnaires en charge de la Déclaration d'Echanges de Biens.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Maîtriser l'ensemble des procédures proposées par le logiciel.

### Pré-requis

- Maîtrise de la réglementation intra-communautaire, des règles de gestion de la DEB.
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement Windows et du navigateur Internet.

## Programme

### 1. Présentation des données traitées

- Nomenclatures (recherche par code et par mots-clés), masse nette et unités supplémentaires,
- Pays (provenance, destination et origine), département et modes de transport,
- Régimes, natures des transactions,
- Valeur, devises.

### 2. Constitution de la base de données

- Informations et coordonnées de la société redevable,
- Données Références Produits, partenaires commerciaux,
- Contrôle des identifiants TVA,
- Principes d'une exploitation en réseau, gestion des utilisateurs et de leurs droits,

- Version « Client / Serveur » : Quand est-elle nécessaire ?
- Utilisation des modèles de lignes pour une saisie rapide et fiable,
- Exploitation de l'interface de récupération des données.

### 3. Gestion d'une DEB

- Constitution des DEB par saisie et / ou interface,
- Impression du brouillon DEB,
- Approbation et sortie DEB officielle, rapprochement avec le CA3 et l'A.R.,
- Réédition,

### 4. Dépôt d'une DEB

- Le dépôt de la DEB s'effectue par la remise d'un fichier normalisé XML sur le site de la Douane,
- Dépôt multi-sociétés pour un tiers déclarant.

### 5. Utilitaires

- Sauvegarde, archivage, compactage, réorganisation des fichiers, etc.

### 6. Spécificités de la version de l'année

- Présentation et installation de la dernière mise à jour du logiciel (CD-Rom ou téléchargement),
- Présentation du livre blanc qui détaille les évolutions réglementaires, les changements des nomenclatures et les évolutions du logiciel.

### 7. Relations avec la Douane et inscription sur son portail

- Coordonnées, habilitation pour le dépôt de fichier, date de dépôt,...

- **Moyens pédagogiques :** En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

S'agissant du portail sécurisé de l'Administration des Douanes, ce programme est défini conjointement avec cette Administration (DGDDI). La formation permet de maîtriser :

- La connexion au site de la Douane.
- La gestion de la DEB et/ou de la DES par saisie ou par interface.

Pour une utilisation satisfaisante de ces services, il importe que l'utilisateur ait une parfaite connaissance des règles liées aux échanges intra-communautaires (réglementation). Dans la plupart des cas cette formation est précédée du module (une journée) dédié à la maîtrise de la DEB et/ou de la DES.

Ce portail est accessible quelque soit l'environnement Mac, Windows 32 ou 64 bits depuis un navigateur Internet.

## DEB et/ou DES sur le portail Internet de la Douane

### Cible

- Responsables et gestionnaires en charge de la Déclaration d'Echanges de Biens et/ou Européenne de Services.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Maîtriser l'ensemble des procédures proposées par les services DEB et DES sur le portail de la Douane.

### Pré-requis

- Maîtrise de la réglementation intra-communautaire, des règles de gestion de DEB et/ou DES.
- Avoir une connexion Internet et une bonne connaissance de cet environnement.

## Programme

### 1. Les procédures de gestion des DEB et DES sur le portail Internet de la Douane

- Procédure de connexion,
- Inscription,
- Identification de l'Entreprise,
- Inscription au service DEB sur le portail de la Douane.

### 2. La gestion par saisie

- Présentation et étude des écrans et procédures de gestion par saisie des DEB et/ou DES en ligne,
- Les informations d'entête de ces déclarations,
- Les informations des lignes de détails (en fonction du flux et du seuil pour la DEB),

- Nomenclatures (recherche par code, famille et sous-famille),
- Masse nette et unités supplémentaires, Pays (provenance, destination et origine), département et modes de transport,
- Régimes, natures des transactions et identifiants TVA des clients UE,
- Rubriques « Valeur Fiscale » et « Valeur Marchande » (que ce soit à l'expédition, comme à l'introduction pour la DEB),
- Simulation ou saisie réelle d'une DEB et/ou d'une DES,
- Intervenir sur les DEB et/ou DES stockées,
- Intervenir sur les DEB enregistrées.

### 3. La gestion par interface

- Présentation et étude de l'interface de récupération des données à partir d'un fichier normalisé
- Présentation et étude de l'interface DEB de récupération des données à partir d'un fichier texte spécifique (fixe ou délimité),
- Paramètres de mappage d'un fichier DEB spécifique,
- Récupération des données par interface,
- Bilan de l'importation,
- Corrections des erreurs : correction en série ou correction manuelle.

- **Moyens pédagogiques** : En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

*Les techniques import/export évoluent constamment : il est donc judicieux de valoriser les compétences des opérationnels des services concernés des entreprises de toutes tailles et tous secteurs professionnels.*

*Nos interventions sont préparées dans un esprit d'actions de progrès et de cost killing.*

*Les interventions se font en français et en anglais.*

*Ce domaine est dédié aux Entreprises qui commercent (import/export) avec les pays du monde entier, hors zone de l'Union Européenne.*

*Pour un Audit Douane, n'hésitez pas à nous consulter.*

#### Cibles

- Les responsables et gestionnaires des services achats, import/export, logistique, transport et livraison, du service commercial et de l'administration des ventes.
- Les services comptables et financiers sont également concernés, notamment, pour les aspects de paiements à l'export et de crédit documentaire, mais aussi pour les opérations de contrôles des factures des transitaires/transporteurs.

#### Préparer sa formation

- Chaque programme détaille les thèmes abordés.
- Pour répondre spécifiquement aux attentes des participants et aux besoins de l'Entreprise, un mixage des différents thèmes est possible, il forme ainsi le programme personnalisé, d'où une pertinence accrue, gain de temps, gain d'argent, ...

## LA DOUANE IMPORT / EXPORT. Nos Formations :

1. Les incoterms CCI 2020
2. La gestion des exportations, les ventes à l'international, hors Union Européenne
3. Les paiements à l'export, le crédit documentaire
4. Le transport international
5. La gestion des importations, les achats à l'international, hors Union Européenne
6. Le système DELTA, sur le portail Internet de la Douane
7. Le statut d'OEA : Opérateur Economique Agréé
8. Le statut d'EA : Exportateur Agréé
9. L'exportation vers la Russie
10. Le contentieux douanier
11. L'origine des marchandises

- Formation **intra-entreprise** dans vos locaux ou à distance par visioconférence, 3 avantages : (Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait, Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation, Choisir la date en fonction de vos souhaits).
- Formation **inter-entreprises** uniquement à distance par visioconférence (économique pour une personne seule).
- **Les avantages de la visioconférence** en intra comme en inter : Pas de frais annexe, ni perte de temps, aucun risque sanitaire. Tout se passe par une liaison Internet sur votre ordinateur, depuis votre bureau ou votre domicile en télétravail.

- **Moyens pédagogiques** : En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

*Les incoterms 2020 doivent prendre le pas sur les anciens 2010.*

*Les envois en conteneurs sont à considérer différemment des envois en maritime (vrac).*

*Les aspects assurance sont à revoir pour les CIP/CIF.*

*DAT devient DPU.*

*La notion de Bill of Lading est reconsidérée pour les FCA.*

*Version plus détaillée, plus pratique*

*N'hésitez pas à nous consulter.*

## Les INCOTERMS ®2020

### Cible

- Responsables et gestionnaires des services achats, import/export, logistique, transport, livraison, service commercial.

### Objectifs

- Maîtriser l'ensemble des règles et spécificités des 11 Incoterms ®2020.
- Choisir l'Incoterm en fonction des risques connus

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

## Programme

### 1. Historique sur la création des incoterms

- Pourquoi ces changements en 2020 ?
- Quel Incoterm choisir ?
- Quelles incidences dans l'offre commerciale et la négociation commerciale ?

### 2. Les objectifs des incoterms

- Rappels sur le transfert de propriété (voir les conditions générales de vente),
- Le transfert des risques :
  - Ventes au départ : incoterms E, F et C,
  - Ventes à l'arrivée : incoterm D.
- Le transfert des frais :
  - Emballage.
  - Chargement/empotage
  - Pré-Transport
  - Douane export (pays tiers),
  - Manutention départ (Liner terms),

- Transport principal : mer (TC et hors TC) - air – route,
- Assurance transport : quels risques couvrir ?
- Manutention arrivée (liner terms),
- Douane import (que sont les « duties and taxes » ?),
- Post-acheminement. Déchargement à l'arrivée.
- Les obligations concernant les documents :
  - Facture commerciale,
  - Colisage,
  - Documents attestant la livraison,
  - Documents du transport international,
  - Documents douaniers à l'export (certificat d'origine, EUR1, ...),
  - Attestation de conformité (SGS, Véritas, ...),
  - Documents douaniers pour l'import (Form A...).

### 3. Les innovations majeures en 2020

- Assurance : CIF/CIP
- Déchargement : DPU...
- Le B/L pour FCA...
- Préambule de chaque Incoterm.
- Présentation unifiée en 2020. Les 10 obligations du vendeur, Les 10 obligations de l'acheteur.

- **Moyens pédagogiques** : En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

## La Gestion des exportations

Les ventes à l'international, hors Union Européenne

*Exporter c'est bien !*

*Notre balance commerciale en a fortement besoin, à condition bien sûr que nos produits soient en phase avec le marché concerné !*

*Les prestations de services sont un plus : sachez vendre DAP lieu de livraison pour encore mieux exporter ; tout en maîtrisant les risques encourus et se faire payer.*

### Cible

- Responsables, commerciaux et attachés administratifs chargés des exportations, des transports et de la logistique.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Maîtriser l'ensemble des opérations techniques douanières à l'export.

## Programme

### 1. Les principales relations extérieures d'un service export

- Organisation de la vente à l'export (demande de prix, commande, expédition des marchandises, paiement),
- Offre commerciale et prix à l'export,
- Facture export, facture proforma, facture définitive, notion de TVA (cas pratiques et système informatique de l'entreprise),
- Rappels sur le contrat de vente et/ou CGV.

### 2. Les incoterms (édition CCI 2020)

- Rappels sur la notion de transfert de propriété des marchandises,

- 11 Incoterms depuis EX-Works (départ usine) jusqu'à DDP Delivered Duty Paid (livré client dédouané),
- Incoterms et transfert des risques : à partir de quand le vendeur a rempli ses obligations,
- Incoterms et documents à établir par le vendeur,
- Incoterms et transfert des frais.

### 3. Les transports à l'export

- Tarification transport (air, mer et route),
- Documents de transport (LTA, Bill of Lading & CMR).

### 4. L'assurance transport

- Choix des polices d'assurance, que faire en cas de litige ?
- La responsabilité du transporteur. Le rôle du certificat d'assurance.

### 5. Les formalités douanières à l'export

- Formalités intra-communautaires : la DEB,
- Formalités pays tiers (accords de Lomé et document EUR 1),
- ECS, Export Control System, nouvelles règles 2011 + OEA,
- Système Harmonisé (code douanier par produit),
- DAU 2007, système DELTA : déclarations douane émise par le transitaire,
- Licences export (selon produits de l'entreprise),
- Valeur fiscale et mention de l'origine sur la facture export,
- Documents douaniers, réglementation différente selon les pays destinataires, (exemple certificat d'origine - attestation SGS ...).

- **Moyens pédagogiques** : En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

*Exporter en maîtrisant ses paiements : c'est possible !*

*Le choix est fonction du montant, du risque pays, du risque client et de l'impact du paiement dans la négociation commerciale !*

*Le zéro défaut dans la remise des documents aux banques dans le cadre d'un CREDOC est un des objectifs de cette formation !*

## Les paiements à l'export

Le crédit documentaire

### Cible

- Commerciaux et assistantes commerciales. Services comptables et financiers.
- Service logistique.

### Durée

- Deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Maîtriser l'ensemble des techniques liées aux paiements à l'export.

### Pré-requis

- Connaissance des incoterms et de l'anglais commercial.

## Programme

### 1. Les techniques de paiement

- Encaissements simples, virements et traites,
- Les assurances crédit.

### 2. Les garanties bancaires. La lettre de crédit stand by

### 3. Le crédit Documentaire (selon les RUU 600 depuis le 01.07.2007)

- Procédure du crédit documentaire,
- Modalités de paiement,
- Documents demandés à l'export : cas spécifique de l'Algérie,
- Démarches à effectuer à la réception du CREDOC,
- Contrôle des documents par les banques,
- Irrégularités à éviter : voir cas pratiques de l'entreprise.

- **Moyens pédagogiques** : En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

*La qualité du service rendu à nos clients passe par la maîtrise des transports et prestations annexes !*

*Il est indispensable d'être en veille permanente sur les innovations techniques et les réglementations applicables.*

*Le choix de l'organisation des transports est judicieux pour encore mieux obtenir des prix compétitifs dans un souci constant de respect des délais de livraison !*

## Le transport international

### Cible

- Responsables et gestionnaires des services achats, import/export, logistique, transport, livraison, service commercial.

### Objectifs

- Maîtriser l'ensemble des règles et spécificités liées au transport international route, air et mer.

### Durée

- Deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

## Programme

### 1. Rappel sur les incoterms (édition CCI 2020)

- 11 Incoterms depuis EX - Works (départ usine) jusqu'à DDP Delivered Duty Paid (livré client dédouané) :
  - Incoterms et transfert des risques : à partir de quand le vendeur a rempli ses obligations,
  - Incoterms et documents à établir par le vendeur,
  - Incoterms et transfert des frais.

### 2. Les transports à l'export

- Comment transporter :
  - Emballage - Marquage colis - Colisage - Palette - Container,
- Réglementation marchandise réglementée,
- A qui faire appel :
  - Comment choisir le transitaire,
  - Demande de cotation,
  - Confirmation de commande,
- La responsabilité du transporteur (cadres juridiques : Loi Gayssot - Protocole de Montréal...),
- Les Tarifications transport et les aspects du groupage,
- Les Documents de transport (LTA, Bill of Lading & CMR) et les responsabilités du chargeur,
- Formation pratique sur les dossiers de l'entreprise.

### 3. L'assurance transport

- Choix des polices d'assurance,
- Rôle du certificat d'assurance (voir crédit documentaire),
- Que faire en cas de litige à l'arrivée.

**Voir organisation interne de l'entreprise si police globale.**

- **Moyens pédagogiques** : En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

## La gestion des importations

Les achats à l'international, hors Union Européenne

*Acheter à l'étranger tout en maîtrisant les coûts logistiques et douaniers est indispensable pour une bonne pratique du sourcing !*

*N'attendez pas de découvrir les désagréments douaniers lors de l'arrivée des marchandises en Europe : ANTICIPÉZ !*

*La veille réglementaire et la connaissance des formalités douanières import, c'est primordiale !*

### Cible

- Responsables, acheteurs et attachés administratifs chargés des importations, des transports et de la logistique.

### Objectifs

- Maîtriser l'ensemble des techniques douanières à l'import.

### Durée

- Deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Prérequis

- Si les déclarations sont faites sur Prodouane, les services adéquats doivent être ouverts.

## Programme

### 1. Le cadre international

- GATT et OMC,
- Mondialisation des échanges (zone de libre échange et union douanière),
- Zones économiques : ALENA - EEE - ASEAN - ...
- Incidences sur les achats internationaux,
- Choix des zones/pays en fonction des besoins de l'entreprise.

### 2. L'Union Européenne

- Rappels sur la DEB et taux de TVA en Europe.

### 3. Les incoterms (édition CCI 2020)

- Factures fournisseurs de l'entreprise, information sur l'EDI,
- Transfert des frais, choix de l'emballage, cotations transports air, mer, route, transports combinés,

- Transfert des risques, assurance transport et responsabilité transporteurs, certificat d'assurance,
- Documents requis selon les Incoterms. Documents de transport : CMR-LTA-B/L-CIM.

### 4. Les régimes douaniers

- La procédure import :
  - le DAU 2007, le système DELTA, ProDouane, et le NSTI,
  - ICS, Import Control System, nouvelles règles 2010,
- Les régimes douaniers, à confirmer selon besoins des participants :
  - La mise en libre pratique, la mise à la consommation,
  - Importation temporaire (pour réparation par exemple),
- Autres régimes, en fonction des besoins de l'entreprise :
  - Carnet ATA, Entrepôts sous douane, Perfectionnement actif et passif.

### 5. Les formalités douanières

- Réglementations douane (codes douaniers) en fonction des produits de l'entreprise,
- Système Harmonisé, choix du code douanier, les RTC,
- Licences import, en fonction des produits de l'entreprise,
- Origine des marchandises, comment la déterminer ?
- Documents douaniers (certificats d'origine, EUR 1, Form A, ...),
- Valeur en douane pour le calcul des droits de douane + TVA, (reprise de cas pratiques),
- Cautions en douane et crédits d'enlèvement.

### 6. Les auxiliaires de transport

- Cotation transport et facture de transport,
- Validation des rémunérations en douane (HAD).

- **Moyens pédagogiques** : En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

## Faire sa douane à domicile

### Le système DELTA

*Déclarer en ligne sur le système Delta ne s'improvise pas : c'est un métier ! Pour les opérations complexes et nombreuses, le commissionnaire en douane est un partenaire idéal.*

*La douane sur Delta vous est accessible pour des opérations simples mais il faut comprendre et digérer les détails des rubriques à compléter.*

*Notre formation est pratique et opérationnelle : retour sur investissement garanti !*

#### Cible

- Attachés administratifs chargés des exportations, des importations et des transports. Gestionnaires des services comptables chargés des déclarations en Douane.

#### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

#### Objectifs

- Maîtriser l'ensemble des opérations techniques douanières à l'export et à l'import sur la téléprocédure DELTA G et téléservice RITA + Outil SOPRANO.

#### Prérequis

- Les services adéquats sur DELTA doivent être accessibles.

## Programme

### 1. Valider le contexte intra communautaire et les déclarations douane hors UE

- Les principes de la DEB introduction et expédition,
- Les déclarations de douane sur DELTA : régimes export et import.
- Quels sont les intérêts des procédures de douane à domicile ?
- Quid de la D.C.N. ?

### 2. Le cadre réglementaire du DDU et ses 54 rubriques

- Les régimes douaniers à l'export et à l'import,

- Les spécificités selon le TARIC,
- Quand avoir recours aux RTC et RCO ?

### 3. Comment faire sa déclaration sur Delta ?

- Quelles informations via le Référentiel Intégré Tarifaire Automatisé (RITA) ?
- Les documents d'Ordre Public & le G.U.N.
- La nature de la transaction,
- Les codes préférence,
- Rappels sur les Incoterms 2020,
- Entraînement à l'utilisation de Delta G, à partir de cas pratiques de l'entreprise. (calculs droits de douane).

### 4. Actions de progrès avec son représentant en douane

- Direct ou indirect ?
- Quelles sont les responsabilités du chargeur donneur d'ordres ?
- Quelles sont les informations à lui fournir ?
- Quels contrôles doit faire le chargeur ?

*Cette formation tient compte de nombreux paramètres et spécificités, statut de l'Entreprise, exportations ou importations, nature du dédouanement ... Son programme détaillé doit tenir compte de tous ces différents aspects dans le cadre des besoins et attentes de l'Entreprise. Le programme qui suit permet cette réflexion et cette élaboration. Son contenu n'est pas exhaustif.*

- **Moyens pédagogiques :** En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Depuis 2005, l'organisation Mondiale des Douanes a proposé le programme SAFE et toute entreprise doit se sentir concernée par ce souci de sécurité, éthique et de respect des règles internationales.

Comprendre à quoi sert ce nouveau statut et décider en toute connaissance de cause de s'y conformer.

Le statut OEA sera bientôt reconnu par les USA : CPTAT !

Nous vous proposons des réponses à vos questions en toute opérationnalité !

## Le statut d'OEA

Opérateur Economique Agréé

### Cible

- Gestionnaires et responsables en charge des formalités douanières et de la logistique, en charge de la sécurité du fret ou en charge de la qualité.

### Durée

- Deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Accompagner l'entreprise dans sa démarche de certification OEA.
- L'aider dans l'analyse de son organisation, de ses flux et de la pertinence des données traitées dans les circuits douane export et import.
- La préparer au statut d'OEA.

## Programme

- 1. Valider le contexte du statut de l'Opérateur Economique Agréé**
  - Quel statut choisir ?
  - Comment obtenir cette certification ?
  - Quels intérêts stratégiques ?
  - Quelles sont les entreprises ayant obtenu ce statut ?
- 2. Le cadre réglementaire du statut d'OEA.**
  - Le questionnaire d'auto-évaluation 2010, chaque question est étudiée, (Ce questionnaire a fait l'objet d'une révision importante en 08/2010),
  - Les conditions d'octroi.
  - Mise en place des reconnaissances des accords avec les USA.
- 3. Comment se préparer à l'audit des Douanes**
  - Quels documents seront requis
  - Actions à entreprendre dans l'entreprise pour obtenir la certification OEA.

*Compte tenu des spécificités de cette prestation, formation des participants mais aussi mission d'audit, d'analyse et de conseil, son programme détaillé doit tenir compte de tous ces différents aspects dans le cadre des besoins et des attentes de l'Entreprise. Le programme qui suit permet cette réflexion et cette élaboration.*

*Son contenu n'est pas exhaustif.*

- **Moyens pédagogiques :** En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

*Ce statut est déjà obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour les exportations des produits d'origine U.E sur la Corée du Sud.*

*Les accords en cours de signature avec la Colombie et le Japon exigeront aussi ce statut car la dématérialisation des documents de douane ne permet plus le tampon des douanes sur l'EURI*

*Soyez prêt car lorsque les EURI ne seront plus en vigueur, vos clients n'accepteront pas de payer des droits de douane plus élevés !*

## Le statut d'EA

Exportateur Agréé

### Cible

- Gestionnaires et responsables en charge des formalités douanières à l'export ; personnes gérant les documents requis à l'export.

### Durée

- Une ou deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Accompagner l'entreprise dans sa démarche pour obtenir le statut d'EA.
- L'aider dans l'analyse des origines des produits achetés, transformés et exportés.
- L'aider dans l'analyse des codes douaniers repris dans la demande du statut d'EA.

### Pré-requis

- Une bonne connaissance et une bonne pratique des procédures douanières.

## Programme

### 1. Valider le contexte du statut d'Exportateur Agréé :

- Pourquoi ce statut ?
- Rappels sur les accords préférentiels et non préférentiels,
- Quelles incidences pour les clients ?

### 2. Le cadre réglementaire du statut d'EA :

- Le BOD. de la Douane : N°6833 du 20.07.2009,
- Le marquage d'origine et le « Made in »,
- Les conditions d'octroi de ce statut,
- Les détails de la demande : travaux pratiques sur accords UE/pays concernant l'entreprise, afin de valider les règles d'origine.

### 3. Comment se préparer à un contrôle éventuel des Douanes :

- Quels documents seront requis
- Actions à entreprendre auprès de ses fournisseurs,
- Rédiger la déclaration préalable d'origine en vue d'obtenir le statut d'EA.

*Compte tenu des spécificités de cette prestation, formation des participants mais aussi mission d'audit, d'analyse et de conseil, son programme détaillé doit tenir compte de tous ces différents aspects dans le cadre des besoins et attentes de l'Entreprise. Le programme qui suit permet cette réflexion et cette élaboration.*

*Son contenu n'est pas exhaustif.*

- En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

La Russie et son entrée dans l'OMC :  
quels sont les impacts ?

Quelles évolutions dans les relations  
UE/Russie ?

Quelle est la place de la France par  
rapport à ses partenaires européens ?

Autant de questions que les entreprises  
exportatrices françaises doivent se  
poser.

Cette journée va permettre aux  
participants d'avoir une connaissance  
approfondie de cet environnement.

## L'exportation vers la Russie

Gérer les transports route, air et mer, complet et groupage

### Cible

- Acheteurs de prestations transports
- Assistants commerciaux chargés des exportations sur la Russie
- Assistants logistique
- Services financiers chargés du contrôle des factures transports

### Objectifs

- Acquérir une parfaite maîtrise dans la gestion des transports sur la Russie
- Etre performant dans la qualité du service transport rendu au client

### Durée

- Une journée en formule intra-entreprise ou inter entreprises

## Programme

### 1. Valider la gestion des prestations transports et douane en fonction des incoterms (édition CCI 2020)

- Les Incoterms et le transfert des frais : qui paye quoi ?
- Les Incoterms et transfert des risques : à partir de quand le vendeur a rempli ses obligations
- Les Incoterms et les documents à établir par le vendeur

### 2. Les transports à l'export

- Comment protéger la marchandise pendant le transport ?  
(Emballage - Marquage colis - Colisage - Palette - Container)
- Les marchandises réglementées (notions rapides sur les déclarations ADR , IATA et IMDG)

- A qui faire appel ?
  - comment choisir le transitaire ?
  - demande de cotation
  - confirmation de commande
- La responsabilité du transporteur : que rembourse le transporteur, valeur des produits transportés ?
- Les Tarifications transport et les aspects du groupage (rapport poids/volume)
- Les Documents de transport (LTA , Bill of Lading & CMR) et les responsabilités du chargeur

*Formation pratique sur dossiers de l'entreprise que le participant apporte*

### 3. L'assurance transport

- Le choix des polices d'assurance.
- Le Rôle du certificat d'assurance (voir crédit documentaire)
- Que faire en cas de litige à l'arrivée ?

### 4. Rappel de l'organisation transports en cas de paiements par crédit documentaires ou remises documentaires

- Comment rédiger les documents de transports ?
- Comment éviter les erreurs dans l'élaboration des instructions aux transitaires ?

- **Moyens pédagogiques** : En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

Toute entreprise a besoin, pour ses collaborateurs et collaboratrices, de formations spécifiques sur les Incoterms® 2020 et la gestion des exportations & importations afin de palier à tous contrôles fiscaux et douaniers.

Cette formation est adaptée selon les produits, mais aussi selon les pays où ils sont fabriqués et exportés ou importés.

Un audit préalable à la formation est effectué par téléphone et par échange d'emails.

## Le contentieux douane

Comment éviter les pièges et les litiges

### Cible

- Services financiers, comptables, logistiques, export et import.

### Durée

- Deux journées en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Comprendre l'impact des mentions obligatoires sur les offres commerciales export et notamment les codes douanes des produits exportés ainsi que les origines.
- Calculer le prix DDP selon l'incoterm et le lieu de livraison convenu.
- Anticiper les documents de douane requis pour les formalités de douane import.

## Programme

### 1. Que contrôle la douane ?

- **L'espèce tarifaire** : quels sont les risques encourus ?
- Comment minimiser le risque douanier ? RTC ?
- **L'origine des produits** : quels sont les risques encourus ?
- Comment minimiser le risque douanier ? RCO ?
- **La valeur en douane** : à l'export et à l'import.
- Comment minimiser le risque douanier ? DV1 ?

### 2. Les contrôles lors du dédouanement

- Contrôles documentaires et la dématérialisation des documents douaniers.
- Contrôles physiques.
- Les moyens à mettre en œuvre.
- Le rôle du transitaire commissionnaire en douane.
- Les Documents de transport (LTA, Bill of Lading & CMR) et les responsabilités du chargeur

### 3. Les procédures douanières à rédiger à l'export et à l'import

### 4. Le cadre de l'O.E.A.

### 5. La Chartre des contrôles douaniers

*Les cas pratiques de l'entreprise sont repris tout au long de la formation.*

- **Moyens pédagogiques** : En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

*Pour éviter tout problème avec vos clients internationaux, vous devez toujours indiquer l'origine de vos marchandises.*

*Mais vis à vis de l'Administration douanière, c'est un élément capital pour obtenir l'autorisation d'entrée sur un territoire et déterminer le coût des droits de douanes.*

*Ce programme vous permet d'acquérir les bons réflexes, les bonnes approches afin de connaître et de justifier cette origine.*

## L'origine des marchandises

### Cible

- Gestionnaires, déclarants et responsables en charge des formalités douanières, du transport international, de la logistique, des achats, du « sourcing » et l'ADV.

### Durée

- Une ou deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Sécuriser cet élément essentiel de la déclaration.
- Connaître la taxation des produits.
- Maîtriser les formalités obligatoires.

## Programme

### 1. Les bases juridiques

- Le Code des Douanes Communautaire (CDC),
- Le Code des Douanes de l'Union (CDU),
- Le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

### 2. Les différentes étapes pour déterminer l'origine d'un produit

### 3. L'origine non préférentielle

### 4. L'origine préférentielle et le Système des Préférences Généralisées (SPG)

### 5. Les certificats de circulation

### 6. Les justificatifs de l'origine

- EUR 1,
- FORM A,
- EUR MED,
- DOF.

### 7. Les déclarations origine sur facture (DOF)

### 8. Le statut d'Exportation Agréé (EA)

### 9. Le renseignement contraignant sur l'origine (RCO)

*Compte tenu des spécificités de cette prestation, formation des participants mais aussi mission d'audit, d'analyse et de conseil, son programme détaillé doit tenir compte de tous ces différents aspects dans le cadre des besoins et des attentes de l'Entreprise. Le programme qui suit permet cette réflexion et cette élaboration.*

*Son contenu n'est pas exhaustif.*

- **Moyens pédagogiques :** En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

*La CA3 enregistre les échanges de biens et de services domestiques et internationaux. Ces échanges transfrontaliers dans et hors de l'Union Européenne (UE) sont suivis par les services douaniers dans la Déclaration d'Échanges de Biens (DEB), la Déclaration Européenne de Services (DES) et le Document Administratif Unique (DAU).*

*Les rapprochements des données fiscales et douanières prémunissent contre les risques de redressements et amendes fiscaux et douaniers.*

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'UE a défini de nouvelles règles, transitoires, les "Quick fixes", dans l'attente de la mise en place d'un nouveau régime de TVA intracommunautaire.*

*Les échanges de biens et de services vers ou depuis le Royaume Uni après sa sortie de l'UE impactent les déclarations CA3.*

*Les formations proposées permettent de maîtriser, en pratique, la réglementation de la TVA.*

*Pour un Audit TVA, n'hésitez pas à nous consulter.*

#### **Cibles**

- Responsables comptables, financiers et fiscaux enregistrant et supervisant des achats et ventes de biens et de services dans ou hors de l'UE.
- Toutes les opérations commerciales internationales impliquent le traitement d'informations issues des fonctions ventes, achats, logistique, finance et des intervenants internes ou externes y participant.
- La formation permet à ces différents interlocuteurs de partager leurs expériences afin de bien traiter les obligations fiscales et douanières liées aux déclarations de TVA.

#### **Optimiser sa formation**

- En amont, il est recommandé d'analyser les opérations impactant les déclarations de TVA, les DEB, les DES et les DAU.
- Le formateur adaptera ses développements afin que les participants retirent de la formation une utilité optimale.
- En aval, il est recommandé de suivre la formation « TVA risques, piste d'audit ». Elle recense les situations génératrices de redressements et pénalités fiscaux et douaniers.
- Chacune de ces formations dure une journée.

## **Nos Formations :**

- 1. La TVA sur les échanges internationaux, liens avec les DEB, DES et DAU**
- 2. La TVA, risques et piste d'audit**
- 3. L'évolution de la TVA intracommunautaire, les " Quick fixes "**
- 4. Tous acteurs TVA**

#### **Nos formations sont proposées selon 3 formules :**

1. Inter-entreprises, en présentiel, dans votre région, dans de nombreuses villes,
2. Intra-entreprise, en présentiel, dans vos locaux, trois avantages :
  - Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait,
  - Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation,
  - Choisir la date en fonction de vos souhaits.
3. Formations à distance, en visio conférences, inter ou intra entreprises.

MSF300. LA TVA INTERNATIONALE. 01/2021

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

*Les échanges de biens et de services nationaux ou transnationaux sont à déclarer dans l'imprimé fiscal CA3, selon les règles de la TVA exigible et déductible.*

*Les déclarations d'échanges de biens (DEB) concernent les achats et ventes correspondants dans l'Union Européenne (UE). Les importations et les exportations de biens hors de l'UE relèvent des documents administratifs uniques (DAU). Les déclarations européennes de services (DES) s'appliquent aux seules ventes de prestations de services (PDS) dans l'UE.*

*Ces déclarations à visée statistique sont à rapprocher des CA3. Leurs cohérences permettent de se prémunir des risques de redressement et pénalités résultant de contrôles fiscaux et douaniers.*

*La formation s'appuie sur des cas concrets afin de permettre aux participants de bien identifier les zones de risques et les moyens de les maîtriser.*

## La TVA sur les échanges internationaux, liens avec les DEB, DES et DAU

### Cible

- Comptables fournisseurs et clients.
- Déclarants TVA (CA3).
- Déclarants douaniers
- Superviseurs des déclarants.
- Contrôleurs de gestion.
- Acteurs des processus produisant les informations alimentant les déclarations concernées (achats, ventes, investissement, trésorerie).

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter-entreprises.

### Objectifs

- Connaître la réglementation de la TVA applicable à ces échanges
- Anticiper son évolution à l'horizon 2022.
- Identifier les situations impactant les CA3.
- Rapprocher les informations réciproques à enregistrer dans les différentes déclarations fiscales et douanières requises.

### Documentation

- Un fascicule consacré aux échanges de biens.
- Un fascicule dédié aux PDS.
- Un fascicule présente les différents formulaires fiscaux et douaniers concernés et des cas d'applications pratiques.

## Programme

### 1. Règlementation de la TVA dans l'UE

- Sources
- Champ d'application de la TVA française et IC
- Évolution à l'horizon 2022
- Validité des numéros d'identification à la TVA IC

### 2. Obligations de facturation

- Mentions obligatoires
- Sanctions

### 3. Territorialité des échanges de biens

- Fait générateur, livraisons
- Exigibilité de la TVA sur les acquisitions IC

### 4. DEB, DAU et CA3, biens

- Acquisitions et livraisons IC
- DEB introductions et expéditions
- Importations, exportations, DAU

### 5. Services B to B, territorialité

- Localisation du preneur
- Nature des prestations et dérogations

### 6. Services B to C, territorialité

- Localisation du preneur
- Nature des prestations et dérogations

### 7. PDS et CA3

- Achats de PDS dans et hors UE
- Ventes de PDS dans et hors UE
- DES

### 8. Rapprochements CA3-DEB

- Livraisons IC, expéditions
- Acquisitions IC, introductions
- Écarts, sanctions, prescriptions

### 9. Rapprochements CA3-DAU

- Transactions concernées
- Autoliquidation de la TVA import
- Prescriptions et sanctions

### 10. Rapprochements CA3-DES

- Autres opérations non imposables
- Prescriptions et sanctions

### 11. Le remboursement des TVA européennes

- Demandes dématérialisées
- Procédures d'instruction
- Délais de remboursement

MSF310. La TVA sur les échanges internationaux, liens avec les DEB, DES et DAU. 02 2020

- **Moyens pédagogiques** : Être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Échanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites

*Les assujettis à la TVA achètent et vendent des biens et des services dans et hors de l'Union Européenne (UE).*

*Ces opérations, enregistrées dans les déclarations de TVA (CA3), entraînent ou non son exigibilité sur les ventes et les achats selon les règles de territorialité applicables.*

*En contrepartie, la TVA ayant majoré le coût de revient des achats d'immobilisations ou d'autres biens et services est déductible en totalité, ou en partie.*

*La mise en œuvre des règles d'exigibilité et de déductibilité expose les entreprises à des risques financiers.*

*La formation propose une démarche d'audit de ces risques et de leur prévention. Elle s'appuie sur les cas concrets auxquels les participants sont confrontés.*

## La TVA, risques et piste d'audit

### Cible

- Responsables comptables, financiers et fiscaux.
- Acteurs internes et externes des processus : achat, transport, logistique, stockage, vente, facturation clients, finance et trésorerie.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter-entreprises.

### Objectifs

- Adopter une démarche d'audit fiscal.
- Identifier les risques qui résultent de l'inapplication de la réglementation dans les déclarations CA3.
- Rapprochements les CA3 et les déclarations douanières associées.
- Quantifier les risques et leurs conséquences.
- Se prémunir contre les sanctions résultant de contrôles fiscaux ou douaniers.
- Valider les pistes d'audit des échanges de biens et de services dans et hors de l'UE.

## Programme

### 1. Audit fiscal de la TVA

- Facteurs de risque
- Méthodologie d'audit

### 2. Risques liés à la TVA exigible

- Factures, mentions communes, exonérations, régimes particuliers
- Factures rectificatives
- Conservation des factures
- Piste d'audit

### 3. Risques liés à la TVA déductible

- Conditions de déduction
- Dépenses exclues
- Produits pétroliers
- Frais de mission, réception
- Assujettissement partiel
- Notes de frais, dérogations aux mentions obligatoires
- Numéro d'identification à la TVA IC

### 4. Risques sur les bases et les taux

- Base taxable, prix de revient
- Débours refacturés
- Risques sur les taux

### 5. Risques liés à l'autoliquidation

- Application erronée
- Sanctions

### 6. Risques liés à l'assujettissement partiel

- Coefficient de taxation
- Holdings animatrices

### 7. Écarts entre CA3, DEB, DAU, DES

- Transferts sans vente
- Opérations triangulaires
- Suivi et justification des écarts entre enregistrements comptables et déclarations douanières
- Prescriptions, sanctions

### 8. Piste d'audit

- Réalité des achats et des ventes de biens et services dans l'UE et hors de l'UE
- Preuves des livraisons IC
- Preuves des acquisitions IC
- Preuves des exportations
- Preuves des importations
- Archivage
- Numérisation et transmission électronique des documents commerciaux

### 9. Organisation des contrôles fiscaux par l'administration fiscale, droits du contribuable

- Fichier des écritures comptables (FEC)
- Demandes d'information
- Vérification de comptabilité
- Examens dématérialisés
- Procédures d'instruction
- Organisation des recours

MSF311. La TVA, risques et piste d'audit. 02/2020

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites

*Le régime " définitif " de la TVA dans l'Union européenne (UE) est transposé en France. Il s'ensuit des obligations fiscales et douanières.*

*Les échanges de biens et de services devront être soumis à de nouvelles règles impactant le traitement de la TVA.*

*Certaines des nouvelles dispositions seront décalées en raison de la crise sanitaire. Cependant, l'adaptation du traitement de la TVA s'impose.*

*La formation répond aux questions que les participants doivent se poser afin d'adopter les bonnes pratiques.*

## Évolution de la TVA intracommunautaire : Guichet unique – Assujetti certifié - Quick fixes

### Cible

- Responsables comptables et financiers
- Acteurs internes et externes des cycles achats-fournisseurs, transport, logistique, stockage, ventes- clients, finance et trésorerie.

### Durée

- Une journée, inter ou intra entreprises.
- En présentiel ou en distanciel.

### Objectifs

- Comprendre les enjeux de la réforme.
- Décrypter le régime définitif de TVA
- Détailler les mesures transitoires et définitives.
- Adapter le traitement de toutes les déclarations fiscales et douanières induites et mettre en œuvre un contrôle interne adéquat de la TVA.

## Programme

### 1. Échanges de biens, régime actuel

- Acquisitions et livraisons IC
- Formalités fiscales et Déclarations d'échanges de biens (DEB)

### 2. Objectifs de la réforme

- Fraudes constatées
- Correctifs recherchés

### 3. Livraisons intra-union

- Taxation dans le pays de destination et non plus dans celui de consommation
- Identification du vendeur IC de biens dans l'EM de l'acheteur
- "Assujetti certifié"
- "Opérateur Économique Agréé"

### 4. Ventes à distance

- Ventes IC B to C de biens
- Nouveau régime

### 5. PDS, évolutions

- Preuve du transport IC au 01/07/2021
- PDS électroniques B to C

### 6. Guichet unique

- Mini One Shot Shop (MOSS)
- B to C vente de biens en ligne, services transfrontaliers

### 7. Statut d'assujetti certifié

- Conditions d'attribution
- Vente IC en franchise de TVA
- Exclusions du statut

### 8. "Quick fixes "

- Pour les assujettis certifiés
- Expédition et transport IC, mode de preuve harmonisé
- Ventes IC de biens, franchise de TVA, validation de l'identifiant TVA IC (IDIC) de l'acquéreur
- Stocks sous contrats en dépôt
- Ventes en chaînes

### 9. Gestion pratique de la TVA, adaptations

- Circuits de fraude
- Contrôles fiscaux
- Risques de redressement
- Preuve de la validation des IDIC lors de chaque transaction
- Automatisation de ce contrôle
- Audit de la validité des IDIC des clients et des fournisseurs IC
- Actualisation permanente des fichiers correspondants
- Revue du paramétrage des progiciels de gestion intégrés (ERP) et des codes TVA
- Archivage des preuves de transport des livraisons intra-union
- Pistes d'audit fiable des transactions soumises à la TVA transfrontalière

MSF312 " TVA, Guichet unique, Assujetti certifié, Quick fixes " 03/2021

- **Moyens pédagogiques en présentiel, inter ou intra-entreprises** : Tableau et vidéoprojecteur.
- **Moyens pédagogiques en visio conférence** : Connexion INTERNET à la plateforme EUPROSOFT GO TO MEETING
- **Support technique remis aux participants**. Échanges et questions. Quizz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les pratiques de l'entreprise, les difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

*La responsabilité des déclarations de TVA, CA3, et des déclarations douanières induites, incombe aux services comptables, dans le respect de la réglementation intracommunautaire.*

*En pratique, qu'il s'agisse de comptable unique d'entreprise ou d'unités spécialisées distinguant les fonctions de comptabilité générale, de comptabilité clients et fournisseurs, les praticiens comptables enregistrent des opérations, en aval de leur réalisation.*

*L'expérience démontre que la qualité des déclarations produites dépend des informations issues de différentes sources et remontées par différents acteurs dans ou hors de l'entreprise.*

*Le programme de la formation, dans une première partie s'adresse à tous les acteurs concernés. Dans une deuxième partie, il développe le traitement pertinent et sécurisé des données CA3 par les responsables comptables.*

## Tous acteurs TVA

### Cible

- Responsables administration et facturations des ventes
- Responsables achats, transport, logistique, stockage
- Responsables finance et trésorerie.
- Responsables comptables et fiscaux.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter-entreprises.

### Objectifs

- Identifier les informations pertinentes que les non comptables doivent transmettre à leurs homologues comptables
- Présenter les fondamentaux de réglementation TVA.
- Adapter les procédures de traitement et de contrôle interne de la TVA.
- Prévenir les risques fiscaux.

## Programme

### 1. Première partie : Tous acteurs concernés, informations requises

#### **1. 1 Administration des ventes, pièces justificatives**

- Ventes dans ou hors de l'Union Européenne, factures conformes
- Bons de commande
- Nomenclature des produits et services vendus
- Conditions tarifaires
- Conditions de paiement
- Bons de livraison
- Avoirs clients
- Dématérialisation

#### **1.2 Traduction fiscale et douanières des opérations réalisées**

- Territorialité des biens et services
- Fait générateur, exigibilité
- Formalités douanières induites

#### **1.3 Administration des achats, pièces justificatives**

- Achats dans ou hors de l'Union Européenne, factures conformes
- Bons de commande
- Nomenclature des produits et services achetés
- Conditions tarifaires
- Conditions de paiement
- Bons de livraison
- Organisation des entrées et sorties de stock
- Avoirs fournisseurs et retours de biens
- Notes de frais
- Dématérialisation

#### **1.4 Traduction fiscale et douanières des opérations réalisées**

- Déductibilité des achats de biens
- Déductibilité des achats de prestations de service
- Formalités douanières induites

### 2. Deuxième partie : Acteurs comptables, les meilleures pratiques

- Gestion d'une piste d'audit fiable
- Procédures de contrôle interne garantissant l'exhaustivité des enregistrements comptables déclarés dans les CA3
- Archivage des pièces justificatives et numérisation horodatées et cryptées
- Facturations électroniques clients et fournisseurs
- Rapprochements comptables, douaniers et CA3
- Prévention des risques fiscaux

MSF313. " Tous acteurs TVA". 01/2021

- **Moyens pédagogiques, en présentiel :** Être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Échanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Moyens pédagogiques, en visio conférence :** Connexion INTERNET à la plateforme EUPROSOFT GO TO MEETING
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, les difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites

**EUPROSOFT - 149, rue Raymond Losserand - 75014 Paris**

Tel. 01 55 28 81 81 - Fax. 01 55 28 81 82 - www.euprosoft.fr - info@euprosoft.fr

SARL AU CAPITAL DE 60 000 EUROS - RCS B 417 622 669 00030 - Code APE 6202A - TVA : FR 14 417 622 669

*Les entreprises supportent un impôt sur leurs résultats, sous déduction de déficits et de crédits d'impôts.*

*S'y rajoutent des impôts locaux, contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la contribution sur la valeur des entreprises (CVAE) et les taxes foncières.*

*Les bases d'imposition sont déterminées selon des règles d'évaluation qui évoluent.*

*Les formations proposées permettent de bien définir la réglementation en vigueur. L'organisation, en conséquence, des informations requises permet de maîtriser les impositions exigibles.*

*Elle permet de prévenir les risques de redressement lors de contrôles fiscaux ultérieurs.*

*La loi de finances rectificative n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 apporte des modifications impactant l'arrêté des comptes des exercices à réaliser en 2017. Une journée de formation spécifique lui est consacrée.*

*Pour un Audit Fiscalité, n'hésitez pas à nous consulter.*

#### Cibles

- Acteurs comptables, financiers et fiscaux des processus déclaratifs autres que ceux relatifs à la TVA.
- Superviseurs des responsables de l'établissement de ces déclarations.
- Contrôleurs de gestion appelés à budgéter les impôts concernés par ces déclarations.

#### Optimiser sa formation

- En amont, il est recommandé d'analyser les différentes déclarations fiscales concernées.
- La formation présente les règles d'imposition applicables, les possibilités de dégrèvements et de vérification des avis d'imposition afin d'en maîtriser l'évolution.
- Chacune de ces formations a une durée d'une journée.
- Rappel, les développements concernant la TVA font l'objet de deux formations spécifiques « La TVA des biens et services » et « Les risques sur la TVA et piste d'audit »

## Nos Formations :

1. L'actualité fiscale et les arrêtés des comptes
2. L'impôt sur les sociétés, résultat fiscal, gestion des déficits
3. Les groupes de sociétés, gestion des risques fiscaux, intégration fiscale
4. Les crédits d'impôts et l'optimisation fiscale (CICE, CIR, apprentissage...)
5. La fiscalité locale des entreprises

#### Nos formations sont proposées selon 3 formules :

1. Inter-entreprises dans votre région, dans de nombreuses villes,
2. Intra-entreprise dans vos locaux, 3 avantages :
  - Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait,
  - Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation,
  - Choisir la date en fonction de vos souhaits.
3. Formation à distance pour certaines, notamment s'il s'agit d'un logiciel.

MSF400. LA FISCALITE D'ENTREPRISE. 02/2017

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

*L'actualité fiscale impacte l'arrêté des comptes des exercices à réaliser en 2017.*

*Les nouvelles dispositions affectent la TVA, l'impôt sur les sociétés et diverses taxes dont sont redevables les entreprises.*

*La formation recense les modifications intervenues, en se focalisant sur celles concernant les TPE, PME, ETI, définies selon les normes de l'Union Européenne (UE).*

*Elle permet d'apprécier leurs impacts sur le traitement des opérations commerciales et financières des entreprises.*

*Elle précise les nouveaux risques, sanctions et enjeux à considérer afin d'adapter en conséquence les pratiques et traitements administratifs des informations requises.*

## L'actualité fiscale et Les arrêtés des comptes

### Cible

- Responsables comptables, financiers et fiscaux.
- Superviseurs de l'arrêté des comptes.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Analyser les dispositions de la loi de finances rectificative n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 affectant l'arrêté des comptes des exercices comptables à clôturer en 2017.
- Apprécier leur impact sur les pratiques comptables.
- Induire les adaptations des informations requises pour prévenir les risques liés à des contrôles fiscaux ultérieurs.

## Programme

### 1. Champ d'application retenu, normes UE

- Micro entreprises
- Petites entreprises
- Petites et moyennes entreprises

### 2. Actualité fiscale

- Loi de finances rectificative n° 2016-1917 du 29 décembre 2016
- Différents domaines couverts
- Transposition du droit fiscal communautaire
- Dispositions d'effet immédiat
- Dispositions soumises à des réglementations ultérieures
- Evolutions en cours

### 3. Les impacts TVA

- Facturations électroniques
- Importations, mise en œuvre de l'option pour l'autoliquidation

### 4. Impôt sur les sociétés, impacts

- Diminution planifiée du taux de l'IS
- Taux réduit, cessions de locaux à usage industriel transformés en locaux d'habitation
- Opérations imposables
- Déduction des charges
- Indemnités kilométriques
- Bonus écologique
- Dons en nature des entreprises à des œuvres d'intérêt général
- Jeunes entreprises innovantes
- Déficit antérieurs reportés, entreprises en difficulté
- Abus de droit

### 5. Les autres taxes concernées

- Délai de responsabilité du cédant d'un fonds de commerce
- Barème des droits de mutation
- Taxe annuelle des parkings en Ile de France
- Taxe annuelle sur les bureaux en Ile de France

### 6. Mesures de contrôle douanier

- Régime de l'entrepôt sous douane, garanties
- Agréments pour la transmission des données électroniques
- Droits d'investigations
- Audit douanier pour bénéficier de l'autoliquidation de la TVA exigible sur les importations de biens

### 7. Mesures étendues de contrôle fiscal

- Utilisation du fichier des écritures comptables, FEC, aux fins de vérification et d'examen de comptabilité
- Contrôles sur place pour l'instruction des demandes de remboursement des crédits de TVA
- Opérateurs de plateforme, déclarations relatives à leurs utilisateurs

MSF410. L'actualité fiscale et les arrêtés de comptes. 02/2017

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

**EUPROSOFT - 149, rue Raymond Losserand - 75014 Paris**

Tel. 01 55 28 81 81 - Fax. 01 55 28 81 82 - [www.euprosoft.fr](http://www.euprosoft.fr) - [info@euprosoft.fr](mailto:info@euprosoft.fr)

SARL AU CAPITAL DE 60 000 EUROS - RCS B 417 622 669 00030 - Code APE 6202A - TVA : FR 14 417 622 669

## L'impôt sur les sociétés, résultat fiscal, gestion des déficits

*L'impôt sur les sociétés (IS) concerne l'activité réalisée en France par certaines entités. Il conduit à transformer le résultat comptable en résultat fiscal taxable. Ainsi, certains produits sont taxés à des taux différents du taux normal applicable. Certaines charges déduites du résultat comptable sont réintégrées dans le résultat fiscal. Les déficits constatés à la clôture d'un exercice peuvent être imputés sur des bénéfices futurs ou antérieurs. La formation analyse les retraitements fiscaux mis en œuvre. Elle définit les risques à maîtriser pour minimiser les conséquences de contrôles fiscaux. Elle précise les recours disponibles pour contester éventuellement les positions de l'administration.*

### Cible

- Responsables comptables, financiers et fiscaux.
- Superviseurs de l'arrêté des comptes.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.
- Elle peut être aussi complétée par la formation dédiée à l'actualité fiscale impactant l'arrêté des comptes en 2017.

### Objectifs

- Maîtriser la réglementation applicable à la détermination du résultat fiscal.
- Remplir en conséquence la liasse fiscale constituée des tableaux 2050 à 2059, 2065 et 2067.
- Calculer en conséquence le versement des acomptes et la liquidation de l'IS.

## Programme

### 1. Champ d'application de l'IS

- De droit ou su option
- Territorialité des opérations
- Etablissement stable, activités hors de France

### 2. Actualité fiscale

- Loi de finances rectificative n° 2016-1917 du 29 décembre 2016
- Evolutions attendues

### 3. Imposition des produits

- Redevances de brevets
- Licences de marques
- Plus-values
- Cession d'immobilisations non financières
- Sociétés à prépondérance immobilière
- Autres titres de participation
- Produits de placement
- Dividendes

### 4. Déduction des charges

- Conditions de déduction
- Actes anormaux de gestion
- Actes constitutifs d'abus de droit
- Prix de transfert
- Provisions pour dépréciations, provisions règlementées, pertes et charges
- Moins-values
- Charges financières
- Sous-capitalisation

### 5. Imputation des déficits

- Report en avant
- Report en arrière

### 6. Calcul de l'impôt exigible

- Exonérations d'IS
- Imputation de crédits d'impôt
- Divers taux applicables : 33,33%, 15%, 3,3%, 10,7%
- Contribution sociale sur les bénéfices distribués de 3%
- Calcul des acomptes, liquidation

### 7. Calcul de la participation des salariés

- Formule légale de calcul
- Détermination du bénéfice fiscal à retenir
- Détermination des capitaux propres à retenir
- Détermination du rapport Salaires/Valeur ajoutée
- Impact du forfait social
- Calcul en conséquence du résultat net comptable

### 8. Contrôle fiscal de l'IS

- Vérification, examen de comptabilité
- Vérifications sur pièces, sur place
- Demandes d'information
- Droit de communication
- Prescriptions
- Réclamations contentieuses
- Proposition de rectification et contestations, délais, recours
- Contentieux judiciaire

MSF411. L'impôt sur les sociétés, résultat fiscal, gestion des déficits. 02/2017

- **Moyens pédagogiques** : Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

**EUPROSOFT - 149, rue Raymond Losserand - 75014 Paris**

Tel. 01 55 28 81 81 - Fax. 01 55 28 81 82 - [www.euprosoft.fr](http://www.euprosoft.fr) - [info@euprosoft.fr](mailto:info@euprosoft.fr)

SARL AU CAPITAL DE 60 000 EUROS - RCS B 417 622 669 00030 - Code APE 6202A - TVA : FR 14 417 622 669

*L'impôt sur le résultat fiscal d'une société (IS) peut être soumis à des règles particulières lorsqu'elle est société mère ou filiale dans un groupe de sociétés.*

*Le régime des sociétés mères et filiales évite la double imposition des dividendes, chez la filiale et la mère.*

*Le régime de l'intégration fiscale permet, sous certaines conditions d'agréger les bénéfices et les pertes de sociétés liées par des participations capitalistiques.*

*La mise en œuvre de ces dispositifs engendre certains risques fiscaux.*

*La formation vise à les identifier au regard de la réglementation applicable. Elle analyse les bonnes pratiques pour les maîtriser et organiser les informations opposables à l'administration en cas de contrôle fiscal.*

## Les groupes de sociétés, gestion des risques fiscaux, intégration fiscale

### Cible

- Responsables comptables, financiers et fiscaux.
- Superviseurs de l'arrêté des comptes.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.
- Cette formation peut être utilement complétée par celle consacrée aux différents crédits d'impôt imputables sur l'IS.
- Elle peut être aussi complétée par la formation dédiée à l'actualité fiscale impactant l'arrêté des comptes en 2017.

### Objectifs

- Connaître le régime des sociétés mères et filiales et ses implications.
- Déterminer les retraitements d'intégration fiscale présentant des risques fiscaux.
- Analyser les informations à organiser pour y faire face.
- Définir les modalités de leur traitement et de leur archivage.

## Programme

### 1. Le régime des sociétés mères et filiales

- Conditions d'application
- Sanctions
- Planification d'une cession

### 2. Conditions du régime d'intégration fiscale

- Périmètre d'intégration
- Chaîne de participations
- Formalisme de l'option
- Modifications du périmètre
- Evolutions attendues

### 3. Gestion des déficits antérieurs à l'entrée dans le groupe fiscal

- Imputations sur les bénéfices des sociétés intégrées
- Suivi formel
- Impact, remise en cause de la prescription d'IS

### 4. Calcul du résultat fiscal des sociétés intégrées en l'absence d'intégration fiscale

- Résultat fiscal des sociétés intégrées
- Liasse fiscale en l'absence d'intégration
- Prise en compte dans les tableaux 2058 A bis et 2058 B bis

### 5. Calcul de l'IS groupe

- Neutralisations, déneutralisations des opérations intragroupe
- Tableaux 2058 FC et 2058 ER
- Cessions d'immobilisations
- Retraitement des amortissements des immobilisations transférées
- Plus-values
- Moins-values
- Calcul de l'IS groupe
- Crédits fiscaux des sociétés intégrées
- Gestion des déficits du groupe
- Report en avant
- Report en arrière

### 6. Situation nette des filiales en l'absence d'intégration

- Crédits d'impôt des déficits transférés au groupe
- Conventions d'intégration
- Cession d'une filiale intégrée

### 7. Intégration fiscale, rachat d'entreprises

- Holding intégrant fiscalement la cible rachetée
- Déduction limitée des charges financières des emprunts finançant l'acquisition

### 8. Contrôle fiscal de l'IS groupe

- Vérifications des comptabilités des sociétés du groupe
- Impacts sur la justification des écritures et la piste d'audit
- Recours et contentieux

MSF412 Les groupes de sociétés, gestion des risques fiscaux, intégration fiscale 02/2017

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites

*Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) peuvent utiliser diverses techniques d'optimisation fiscale.*

*Certaines résultent de l'utilisation de crédits d'impôts qui permettent de réduire le montant de l'impôt exigible.*

*Ces crédits sont nombreux et répondent à des conditions particulières. En cas d'excédent sur le montant de l'IS, ils peuvent faire l'objet de remboursements immédiats ou différés. Les trois crédits d'impôt les plus fréquemment utilisés sont le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), le crédit d'impôt recherche (CIR), le crédit d'impôt apprentissage.*

*D'autres solutions recourent à des montages juridiques. Certains d'entre eux présentent des risques fiscaux et sont prohibés.*

*La formation appréhende les modalités de réduction légales d'IS et leurs conditions de mise en œuvre.*

## Les crédits d'impôts et l'optimisation fiscale (CICE, CIR, apprentissage, ...)

### Cible

- Responsables comptables chargés de l'établissement des déclarations d'IS.
- Contrôleurs de gestion.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.
- Elle peut être adaptée en fonction de besoins spécifiques à certaines de ces différentes impositions.

### Objectifs

- Connaître les crédits d'impôts.
- Comptabilisation.
- Déterminer les modalités d'imputation, de remboursement des excédents non imputés.
- Remplir les déclarations induites
- Organiser, en conséquence leur documentation.
- Assurer leur opposabilité à l'administration en cas de contrôles fiscaux.
- Analyser les autres dispositifs d'optimisation fiscale de l'IS.

## Programme

### 1. CICE

- Conditions requises
- Assiette, rémunérations prises en compte
- Calcul, fiche 2079-CICE-FC-SD
- Déclarations sur les bordereaux périodiques URSSAF des montants cumulés sur l'année civile des rémunérations éligibles
- Déclaration annuelle 2069-RCI
- Utilisation justifiée du CICE
- Comptabilisation induite
- Report sur trois ans de l'excédent du CICE non imputé sur l'IS
- Remboursement de la fraction du CICE non imputé sur l'IS après trois ans
- Situations de restitutions immédiates
- Cession de la créance de CICE

### 2. CIR

- Activités visées
- Conditions requises
- Dépenses éligibles
- Montant du CIR, déclaration 2069-A-SD, instruction par l'administration
- Comptabilisation du CIR
- Imputation sur l'IS
- Créance reportable en cas d'excédent du CIR sur l'IS
- Situations de restitution
- Contrôle fiscal, sanctions

### 3. Crédit d'impôt apprentissage

- Conditions requises
- Formations admises
- Calcul de l'effectif moyen et du crédit d'impôt
- Plafonnement
- Imputation sur l'IS
- Restitution de l'excédent non imputé, formulaire 2573-SD

### 4. Optimisation fiscale, risques

- Champ d'application
- Limite, abus de droit, articles L 64, R 64-1, R 64-2 du Livre des procédures fiscales, 1653 E du Code général des Impôts
- Comité de l'abus de droit fiscal
- Remise en cause du régime des sociétés mères et filiales, requalification de la prise de participation en prêt
- Requalification d'une location gérance en vente de fonds de commerce
- Requalification d'un bail en achat à crédit d'un immeuble
- Carte des pratiques et montages fiscaux abusifs
- Contournement des règles de déduction des charges financières
- Délocalisation de profits par majoration de prix de transfert
- Versement de commissions

MSF413. Les crédits d'impôts et l'optimisation fiscale (CICE, CIR, apprentissage, ...). 02/2017

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites

**La fiscalité locale des entreprises**

*Les entreprises subissent diverses impositions destinées au financement des collectivités locales.*

*Il s'agit de la contribution économique territoriale (CET), constituée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).*

*Les entreprises propriétaires d'actifs immobiliers sont soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.*

*S'y rajoutent différentes taxes immobilières.*

*La formation appréhende ces différents impôts et induit l'organisation de la documentation opposable à l'administration en cas de contrôle fiscal. Elle permet, aussi, d'affiner les budgets de charges fiscales prévisionnelles.*

**Cible**

- Responsables comptables, financiers et fiscaux chargés de l'établissement des différentes déclarations.
- Responsables chargés de leur contrôle.
- Contrôleurs de gestion.

**Durée**

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.
- Elle peut être adaptée en fonction de besoins spécifiques à certaines de ces différentes impositions.

**Objectifs**

- Connaître les impositions applicables.
- Remplir les déclarations induites.
- Organiser, en conséquence leur documentation.
- Assurer leur opposabilité à l'administration en cas de contrôles fiscaux.

**Programme****1. CFE**

- Assujettis, activités imposables, exonérations
- Bases d'imposition, biens soumis aux taxes foncières
- Accessoires immobiliers de construction
- Immobilisations exonérées
- Changements physiques
- Etablissements imposables
- Annualité
- Valeur locative retenue en cas de restructurations
- Changements d'exploitants
- Réduction et cessation d'activité, dégrèvements
- Valeurs locatives révisées
- Avis d'imposition, établissements industriels, autres locaux commerciaux et biens divers
- Taxe additionnelle à la CFE en Ile de France
- Frais de chambres de commerce d'industrie et des métiers

**2. CVAE**

- Frais de gestion additionnels
- Déclarations induites 1447-C, 1447-M, 1465-SD
- Paiement et acompte
- Prescription fiscale
- Dossiers opposables
- Contentieux
- Champ d'application
- Exonérations
- Chiffre d'affaires de référence, retraitements fiscaux
- Taux applicables en fonction du chiffre d'affaires de référence
- Dégrèvement, minimum exigible
- Calcul de la valeur ajoutée, retraitements fiscaux des charges
- Répartition par établissements, déclaration 1330-CVAE
- Acomptes, déclarations 1329-AC
- Solde, déclaration 1329-DEF
- Taxe additionnelle
- Frais de chambre de commerce et d'industrie, frais de gestion additionnels

**3. Dégrèvement CET**

- Base retenue, CFE + CVAE
- Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée
- Calcul, déclaration 1327-CET-SD

**4. Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties**

- Biens imposables
- Exonérations partielles et temporaires
- Base d'imposition, revenu cadastral et valeur locative retenue pour la CFE
- Terrains constructibles en zones tendues
- Contestation du revenu cadastral
- Paiement et réductions

**5. Autres taxes sur les immeubles**

- TLE
- TDENS
- TDCAUE
- PVR
- PNR

MSF414. La fiscalité locale des entreprises. 02/2017

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites

*Les obligations comptables des entreprises sont codifiées dans le Code de commerce et le PCG, Plan comptable général, et, selon les secteurs d'activité concernés, les plans comptables professionnels.*

*Depuis 2002, l'Union Européenne impose aux sociétés cotées sur des marchés de valeurs mobilières la présentation de leurs comptes consolidés selon les normes IFRS, International Financial and Reporting Standards. Depuis 2005, le PCG, prescrit partiellement ces normes aux entreprises cotées ou non. Ces évolutions impactent la comptabilité des groupes de sociétés.*

*Le droit fiscal, pour sa part, détermine différentes impositions dont les entreprises sont redevables. Elles se basent sur leurs états comptables et financiers. Mais le fisc opère divers retraitements pour satisfaire ses objectifs de taxation.*

*Les formations proposées présentent les principaux écarts existant entre le droit comptable et le droit fiscal. Elles développent également les spécificités applicables aux groupes de sociétés et aux holdings qui les contrôlent.*

*Pour un Audit Comptable et Fiscal, n'hésitez pas à nous consulter. Nos experts vous apporteront une assistance personnalisée.*

#### Cibles

- Responsables comptables et financiers.
- Acteurs des processus d'enregistrement des opérations économiques et juridiques dans les comptes d'entreprise.
- Responsables en charge de l'établissement des déclarations fiscales. périodiques et récapitulatives de fin d'exercice social.
- Contrôleurs de gestion qui budgètent les impôts exigibles.
- Analystes des comptes établis et des états comptables et financiers produits.

#### Optimiser sa formation

- En amont, il est recommandé d'analyser les différentes déclarations établies.
- EUPROSOFT propose des formations ciblées sur leurs spécificités réglementaires, les risques qu'occasionne leur méconnaissance et l'organisation administrative adaptée à leur identification et à leur maîtrise.
- Elles permettent de prévenir les risques de redressement lors de contrôles fiscaux ultérieurs.
- Chacune de ces formations a une durée d'une journée.
- Voir dans le catalogue les fiches programme présentées dans la section 3 « La TVA internationale » et 4 « La fiscalité d'entreprise ».

## Nos Formations :

1. Les distorsions comptables et fiscales
2. La comptabilité des groupes de sociétés : comptes combinés, consolidés, impact des normes IFRS
3. La valorisation des holdings

### Nos formations sont proposées selon 3 formules :

1. Inter-entreprises dans votre région, dans de nombreuses villes,
2. Intra-entreprise dans vos locaux, 3 avantages :
  - Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait,
  - Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation,
  - Choisir la date en fonction de vos souhaits.
3. Formation à distance pour certaines, notamment s'il s'agit d'un logiciel.

MSF500. LA COMPTABILITE D'ENTREPRISE. 02/2017

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

*La situation financière et la rentabilité des entreprises sont tributaires des impositions auxquelles elles sont assujetties.*

*Les articles 38-1 et 38 quater du Code général des impôts précisent le lien entre comptabilité et fiscalité.*

*L'assiette des bénéfices industriels et commerciaux est déterminée selon les règles comptables.*

*De nombreux retraitements fiscaux sont toutefois nécessaires pour déterminer le résultat fiscal.*

*Ils illustrent des distorsions comptables et fiscales. Elles impactent l'appréciation de la rentabilité d'entreprise, issue du compte de résultat, mais aussi, la situation patrimoniale définie par le bilan et le tableau de ressources et d'emploi.*

*La formation identifie les retraitements applicables aux principaux impôts commerciaux.*

## Les distorsions comptables et fiscales

### Cible

- Responsables comptables et financiers.
- Contrôleurs de gestion.
- Analystes financiers.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Identifier les impositions illustrant ces distorsions.
- Analyser dans les états comptables et financiers les domaines nécessitant leur prise en compte.
- Déterminer les retraitements fiscaux applicables.
- Structurer, en conséquence, les informations requises.
- Documenter les possibles options comptables retenues.
- Constituer des dossiers opposables à l'administration fiscale, notamment au regard des obligations liées aux comptabilités informatisées.

## Programme

### 1. TVA

- Territorialité et comptabilité des établissements stables, personnalité morale et fiscale
- Opérations imposables ou non autoliquidées et factures pro-forma
- Immobilisations et charges, exclusions au droit à déduction
- Prix de revient des biens taxés

### 2. CFE, Taxes foncières

- Immobilisations et accessoires immobiliers de construction
- Prix de revient des immobilisations et valeurs actualisées retenues pour le calcul de la valeur locative des établissements industriels
- Valeurs d'apport et valeurs locatives des immobilisations transférées en cas de restructuration

### 3. CVAE

- Chiffre d'affaires de référence, taux appliqué à la valeur ajoutée
- Valeur ajoutée, production
- Valeur ajoutée, consommations

### 4. Détermination du résultat fiscal

- Réconciliation des produits et des charges, indépendance des exercices
- Produits imposables à des taux d'imposition différents du taux normal de l'impôt sur les sociétés
- Charges non déductibles
- Provisions déductibles au cours de l'exercice de paiement
- Imposition des gains de change latents
- Imposition des écarts de valeurs liquidatives
- Plus et moins-values de cession

### 5. Distorsions affectant le bilan

- Juste valeur et patrimoine fiscal
- Valorisation des actifs, tests de dépréciation
- Valeurs résiduelles
- Distinction immobilisations, charges
- Non amortissement des fonds de commerce
- Amortissement sur les durées d'utilisation des immobilisations et les durées d'usage
- Amortissements par composants
- Amortissements dérogatoires
- Provisions pour dépréciations d'actif
- Provisions règlementées et pour majoration de passifs

### 6. Prévention des contrôles fiscaux

- Fichier des écritures comptables (FEC)
- Piste d'audit

MSF510. Les distorsions comptables et fiscales. 02/2017

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites

*Les comptes combinés s'appliquent à des groupes d'entités sans liens capitalistiques.*

*Les comptes consolidés concernent les sociétés cotées en France. Ils se conforment aux normes intitulées International Financial and Reporting Standards, IFRS.*

*Les sociétés non cotées dépassant, en France, certains seuils d'activité, de total de bilan et d'effectif doivent aussi établir des comptes consolidés, selon un référentiel comptable qui converge progressivement vers ces normes IFRS.*

*Les comptes des entités membres des groupes de sociétés sont utilisés pour établir leurs comptes combinés ou consolidés. Ils font l'objet de divers retraitements des actifs, passifs, produits et charges.*

*La formation présente ces particularités.*

## La comptabilité des groupes de sociétés : comptes combinés, consolidés, impact des normes IFRS

### Cible

- Responsables comptables et financiers.
- Contrôleurs de gestion.
- Analystes financiers.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Connaître les techniques comptables traduisant l'activité, la rentabilité et le patrimoine des groupes de sociétés.
- Apprécier leur évolution dans le cadre des normes IFRS vers lesquelles converge, en France, le PCG.

## Programme

### 1. Comptes combinés

- Sources règlementaires
- Champ d'application
- Appréciation des liens opérationnels
- Techniques d'établissement
- Formes de présentation

### 2. Comptes consolidés

- Sources règlementaires
- Périmètre de consolidation
- Contrôle exclusif, intégration globale
- Contrôle conjoint, intégration proportionnelle
- Influence notable, mise en équivalence
- Elimination des opérations réciproques
- Traitement des impositions différées
- Annexe, tableau de variation des capitaux propres, tableau de financement

### 3. Référentiel IFRS

- Origine
- Adoption par l'Union Européenne
- Champ d'application
- Convergence du PCG
- Juste valeur
- Valeur vénale et valeur résiduelle des immobilisations
- Valeur d'utilité
- Comptabilité prospective versus comptabilité rétrospective
- Tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles
- Limites de l'approche de la juste valeur
- Correctifs

### 4. Appréciation dans les comptes de groupes de l'activité

- Reconnaissance des produits
- Informations sectorielles

### 5. Appréciation dans les comptes de groupes de la rentabilité

- Produits des activités ordinaires
- Quote-part des résultats des entreprises associées, sous influence notable
- Quote-part des résultats des entreprises sous contrôle conjoint mises en équivalence
- Part des intérêts minoritaires et de la part du groupe dans le résultat net
- Résultat opérationnel et indicateurs de performances

### 6. Appréciation dans les comptes de groupes du patrimoine

- Actifs courants
- Passifs courants
- Calcul du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement
- Appréciation de la trésorerie
- Ratios de solvabilité et de liquidité

MSF511. La comptabilité des groupes de sociétés : comptes combinés, consolidés, impact des normes IFRS. 02/2017

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites

**EUPROSOFT - 149, rue Raymond Losserand - 75014 Paris**

Tel. 01 55 28 81 81 - Fax. 01 55 28 81 82 - www.euprosoft.fr - info@euprosoft.fr

SARL AU CAPITAL DE 60 000 EUROS - RCS B 417 622 669 00030 - Code APE 6202A - TVA : FR 14 417 622 669

*Les holdings répondent à divers objectifs opérationnels, économiques et financiers.*

*Elles permettent d'acquérir, de contrôler des sociétés, de les rentabiliser, de les céder.*

*Leurs dirigeants, personnes physiques peuvent, aussi, les utiliser pour optimiser leur gestion patrimoniale grâce à divers avantages fiscaux.*

*Ces dispositifs concernent l'impôt sur le revenu, IR, les droits de mutation et l'impôt sur la fortune, ISF. Ils sont subordonnés au respect de diverses conditions. A cet effet, il convient d'apprécier la valeur des titres de la holding et des participations détenues.*

*La formation recense différentes situations qui permettent de bénéficier de ces traitements fiscaux favorables.*

*Elle détaille les techniques comptables et financières permettant de valoriser les titres de participation concernés.*

## La valorisation des holdings

### Cible

- Dirigeants de sociétés désireux de valoriser leur patrimoine. professionnel et personnel.
- Responsables comptables et financiers susceptibles de les aider dans les décisions à arrêter.
- Contrôleurs de gestion.
- Analystes financiers.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Déterminer les différents types de holding en fonction des objectifs poursuivis lors de leur constitution.
- Qualifier fiscalement les holdings animatrices, impacts fiscaux.
- Valoriser les holdings et leurs titres de participation.

## Programme

### 1. Types de holdings

- Holdings passives
- Holdings actives
- Holdings familiales
- Holdings animatrices
- Influence réelle de la holding sur les sociétés du groupe
- Conséquence sur la déductibilité de la TVA des holdings partiellement assujetties

### 2. Reprise d'entreprise via une holding

- Emprunt contracté par la holding pour acquérir les titres de la société filiale cible
- Option pour le régime de l'intégration fiscale, compensation des déficits de la holding généré par les intérêts d'emprunt avec les dividendes reçus de la filiale
- Dividendes, régime fiscal des sociétés mères et filiales

### 3. Vente d'une entreprise via une holding

- Plus-value de cession des titres d'un associé de la holding
- Holdings animatrices, article 150-0 D bis du Code général des impôts, abattements sur le montant de la plus-value soumise à taxation
- Application aux sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés
- Apport des titres d'une société opérationnelle à une holding suivi d'une cession, plus-values de cession des titres neutralisées

### 4. Transmission d'une société opérationnelle familiale via une holding

- Transmission des titres de la holding par donation ou succession à un repreneur
- Pactes DUTREIL
- Abattements sur les droits de succession

### 5. Exonération d'ISF, titres détenus d'une société holding

- Holdings animatrices, qualification fiscale de biens professionnels
- Exonération partielle pour les holdings non animatrices

### 6. Réduction d'IR, acquisition de titres d'une holding

- Titres de sociétés non cotées
- Dispositions spécifiques PME, critères communautaires

### 7. Valorisation des titres

- Sociétés opérationnelles et immobilières
- Situation nette corrigée
- Valeur de rendement
- Fonds de commerce
- Retraitements comptables des rémunérations et avantages dévolus aux dirigeants
- Contrôle des valorisations

MSF512. La valorisation des holdings. 02/2017

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites

*Les intervenants dans le transport de marchandises dangereuses doivent prendre les mesures appropriées selon la nature et l'ampleur des dangers afin d'éviter des dommages et, le cas échéant, d'en minimiser leurs effets.*

*Ils doivent respecter les prescriptions de l'ADR concerné.*

*L'ADR, L'IMDG, le IATA et le RID peuvent préciser certaines des obligations incombant aux différents intervenants.*

*Le risque chimique s'inscrit dans le cadre réglementaire du code du travail mais également dans un souci de prévention des risques en entreprises.*

*La gestion des déchets s'inscrit dans le cadre d'une politique sécurité - environnement de l'entreprise. Identifier, trier, classer, appliquer la réglementation en matière d'évacuation, de destruction et de gestion des déchets.*

*Ce domaine est dédié aux Entreprises qui manipulent et expédient des marchandises et matières dangereuses.*

*Pour un Audit des marchandises et des matières dangereuses, n'hésitez pas à nous consulter.*

#### Cibles

- Les responsables et les intervenants dans la manutention des colis de matières dangereuses.
- Les responsables et les intervenants dans l'organisation des opérations d'expédition de marchandises dangereuses.
- Il est judicieux d'y associer les personnes des services export, logistique, transport et livraison.

#### Préparer sa formation

- Bien identifier les produits dangereux concernés pour une présentation des risques spécifiques et une meilleure classification de ces produits selon l'ADR.

**LES MARCHANDISES DANGEREUSES TRANSPORT ET REGLEMENTATION. Nos Formations :**

## 1. Manutention des marchandises dangereuses, 1.3 ADR

## 2. Transport des marchandises dangereuses

- Route, 1.3 ADR
- Route et voies maritimes, multimodal, 1.3 ADR, 1.3.1 IMDG
- Route, voies maritimes et aériennes, 1.3 ADR, 1.3.1 IMDG, 1.5 IATA
- Route et rail, voies maritimes et aériennes, 1.3 ADR, 1.3 RID, 1.3.1 IMDG, 1.5 IATA

## 3. Les déchets

- Gestion des déchets
- Marchandises dangereuses et déchets par route, 1.3 ADR

## 4. Le risque chimique : Évaluation

F600.Mat.Dangereuse.01/2019

#### Nos formations sont proposées selon 3 formules :

1. Inter-entreprises dans votre région, dans de nombreuses villes,
2. Intra-entreprise dans vos locaux, 3 avantages :
  - Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait,
  - Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation,
  - Choisir la date en fonction de vos souhaits.
3. Formation à distance pour certaines, notamment s'il s'agit d'un logiciel.

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

## Manutention de marchandises dangereuses

1.3 de l'ADR

La manutention des colis de matières dangereuses est soumise à une réglementation stricte et en permanente évolution. C'est encore le cas en 2015 avec les évolutions réglementaires applicables dès le mois de juin.

Ce programme, destiné aux opérateurs de manutention leur permet d'en aborder les règles fondamentales, de connaître les prescriptions réglementaires indispensables dans leur travail quotidien et de se mettre à jour des dernières dispositions.

Une approche pratique et directement opérationnelle.

### Cible

- Les responsables et les intervenants dans la manutention des colis de matières dangereuses.
- Il est judicieux d'y associer les personnes des services export, logistique, transport et livraison.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Appréhender les risques inhérents aux produits manipulés.
- Déterminer la classification des produits selon l'ADR.
- Respecter les règles à observer lors de l'expédition.
- Identifier les responsabilités de chaque intervenant.

## Programme

### 1. Généralités

- Présentation des risques inhérents aux produits manipulés,
- Classification des produits selon l'ADR.

### 2. L'expédition de marchandises en colis

- Identification d'un colis en quantité limitée,
- Les incompatibilités au chargement,
- Les emballages,
- L'étiquetage des colis,
- Les règles de sécurité à observer concernant l'arrimage des marchandises,
- Les documents de transport,
- Les contrôles à effectuer avant le départ du véhicule,
- Les conduites à tenir en cas d'accident.

### 3. Les responsabilités des différents intervenants

- Le chargeur,
- Le transporteur,
- L'emballleur,
- L'expéditeur.

F610.Manutention.ADR.01/2019

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

## Transport de marchandises dangereuses par route

1.3 de l'ADR

*Le transport des matières dangereuses est soumis à une réglementation stricte et en permanente évolution.*

*Ce programme, destiné aux organisateurs de transport de marchandises dangereuses leur permet d'en aborder les règles fondamentales, de connaître les prescriptions réglementaires indispensables dans leur travail quotidien et de se mettre à jour des dernières dispositions.*

*Une approche pratique et directement opérationnelle.*

### Cible

- Les responsables et les intervenants dans l'organisation des opérations d'expédition de marchandises dangereuses.
- Il est judicieux d'y associer les personnes des services export, logistique, transport et livraison.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Appréhender les risques inhérents aux produits manipulés.
- Déterminer la classification des produits selon l'ADR.
- Cerner le contexte réglementaire.
- Respecter les règles à observer lors de l'expédition.
- Etablir les documents de bord.
- Identifier les responsabilités de chaque intervenant.

## Programme

### 1. Généralités

- Présentation des risques inhérents aux produits manipulés,
- Classification des produits selon l'ADR,
- Le contexte réglementaire.

### 2. L'expédition de marchandises en colis

- Les exemptions totales,
- Les envois de colis en quantité limitée,
- Les exemptions partielles (chapitre 1.1.3.6),
- Les incompatibilités au chargement,
- Les emballages,
- La signalisation des véhicules,
- Les règles de circulation.

### 3. Les documents de bord

- Le document de transport,
- Le certificat de formation du conducteur,
- Les consignes écrites de sécurité,
- Le bordereau de suivi des déchets.

### 4. Les responsabilités des différents intervenants

- Le chargeur,
- Le transporteur,
- L'emballleur,
- L'expéditeur.

F611.Transport.ADR.01/2020

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

*Les intervenants dans le transport de marchandises dangereuses doivent prendre les mesures appropriées selon la nature et l'ampleur des dangers prévisibles, afin d'éviter des dommages et, le cas échéant, d'en minimiser leurs effets. Ils doivent, en tout cas, respecter les prescriptions de l'ADR, en ce qui les concerne. L'ADR, L'IMDG, le IATA et le RID peuvent préciser certaines des obligations incombant aux différents intervenants. Cette formation est destinée à chaque intervenant dans le transport de marchandises dangereuses, et leur permet d'en aborder les règles fondamentales, mais également de connaître les prescriptions indispensables dans leur travail au quotidien.*

## Marchandises dangereuses par route et par voies maritimes

Multimodale - 1.3 de l'ADR + 1.3.1 de l'IMDG

### Cible

- Personnel intervenant dans le transport des marchandises dangereuses.
- Opérateurs, chargeurs, déchargeurs, personnel de manutention, service logistique, commerciaux, administratif.

### Durée

- Deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Sensibiliser le personnel aux risques présentés par le transport des marchandises dangereuses.
- Respecter et appliquer la réglementation.
- Obligation de formation édictée aux Chapitres 1.3 de l'ADR et 1.3.1 de l'IMDG.

## Programme

### 1. Connaissance des Marchandises Dangereuses

- Origine, Nature, Famille de produit,
- Caractéristiques des dangers.

### 2. Généralité sur la réglementation

- Classement des matières,
- Emballer les marchandises dangereuses,
- Apposer les marques, étiquettes ou plaques étiquettes,
- Charger / décharger les engins de transport,
- Présenter les marchandises dangereuses en vue de leurs transports,
- Manutentionner les marchandises dangereuses,
- Veiller au respect de la réglementation.

### 3. Transport des Produits conditionnés

- Conditionnement, emballage,
- Marquage et étiquetage des colis,
- Interdiction de chargement en commun,
- Positionnement des véhicules à bord.

### 4. Signalisations des véhicules

- Placardage des véhicules,
- Condition d'exemption.

### 5. Documents réglementaires

- Documents de transport,
- Consignes de sécurité,
- Bordereaux de suivi des déchets.

### 6. Responsabilité des différents acteurs

- Rôle et mission du conseiller à la sécurité,
- Responsabilité du chargeur,
- Responsabilité de l'emballer,
- Responsabilité de l'expéditeur,
- Responsabilité du transporteur,
- Sanctions.

### 7. Question - Réponses, Synthèse de la formation

F612.IMDG.ADR.01/2019

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

*Les intervenants dans le transport de marchandises dangereuses doivent prendre les mesures appropriées selon la nature et l'ampleur des dangers prévisibles, afin d'éviter des dommages et, le cas échéant, d'en minimiser leurs effets. Ils doivent, en tout cas, respecter les prescriptions de l'ADR, en ce qui les concerne. L'ADR, L'IMDG, le IATA et le RID peuvent préciser certaines des obligations incombant aux différents intervenants. Cette formation est destinée à chaque intervenant dans le transport de marchandises dangereuses, et leur permet d'en aborder les règles fondamentales, mais également de connaître les prescriptions indispensables dans leur travail au quotidien.*

## Marchandises dangereuses par route, voies maritimes et aériennes

1.3 de l'ADR + 1.3.1 de l'IMDG + 1.5 du IATA

### Cible

- Personnel intervenant dans le transport des marchandises dangereuses.
- Opérateurs, chargeurs, déchargeurs, personnel de manutention, service logistique, commerciaux, administratif.

### Durée

- Deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Sensibiliser le personnel aux risques présentés par le transport des marchandises dangereuses.
- Respecter et appliquer la réglementation. Stockage.
- Obligation de formation édictée aux Chapitres 1.3 de l'ADR, 1.3.1 de l'IMDG et 1.5 du IATA.

## Programme

### 1. Connaissance des

#### Marchandises Dangereuses

- Origine, Nature, Famille de produit,
- Caractéristiques des dangers.
- Risques Chimiques.

### 2. Généralité sur la

#### réglementation

- Classement des matières,
- Stockage,
- Emballer les marchandises dangereuses,
- Apposer les marques, étiquettes ou plaques étiquettes,
- Charger / décharger les engins de transport,
- Présenter les marchandises dangereuses en vue de leurs transports,

- Manutentionner les marchandises dangereuses,

- Veiller au respect de la réglementation.

### 3. Transport des Produits conditionnés et vrac

- Conditionnement, emballage,
- Marquage et étiquetage des colis,
- Interdiction de chargement en commun,
- Consignes au poste de chargement déchargement,
- Protocole Chargement Déchargement.

### 4. Signalisations des véhicules

- Placardage des véhicules,
- Condition d'exemption.

### 5. Documents réglementaires

- Attestation de formation du chauffeur,
- Documents de transport,
- Consignes de sécurité,
- Bordereaux de suivi des déchets,
- Récépissé de Déclaration en Préfecture.

### 6. Responsabilité des différents acteurs

- Rôle et mission du conseiller à la sécurité,
- Responsabilité du chargeur,
- Responsabilité de l'emballleur,
- Responsabilité de l'expéditeur,
- Responsabilité du transporteur,
- Sanctions.

### 7. Question - Réponses, Synthèse de la formation

F613.IMDG.ADR.IATA.01/2019

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

*Les intervenants dans le transport de marchandises dangereuses doivent prendre les mesures appropriées selon la nature et l'ampleur des dangers prévisibles, afin d'éviter des dommages et, le cas échéant, d'en minimiser leurs effets. Ils doivent, en tout cas, respecter les prescriptions de l'ADR, en ce qui les concerne. L'ADR, L'IMDG, le IATA et le RID peuvent préciser certaines des obligations incombant aux différents intervenants. Cette formation est destinée à chaque intervenant dans le transport de marchandises dangereuses, et leur permet d'en aborder les règles fondamentales, mais également de connaître les prescriptions indispensables dans leur travail au quotidien.*

## Marchandises dangereuses par route et rail, voies maritimes et aériennes

1.3 de l'ADR + 1.3 du RID + 1.3.1 de l'IMDG + 1.5 du IATA

### Cible

- Personnel intervenant dans le transport des marchandises dangereuses.
- Opérateurs, chargeurs, déchargeurs, personnel de manutention, service logistique, commerciaux, administratif.

### Objectifs

- Sensibiliser le personnel aux risques présentés par le transport des marchandises dangereuses.
- Respecter et appliquer la réglementation. Stockage.
- Obligation de formation édictée aux Chapitres 1.3 de l'ADR, 1.3 du RID, 1.3.1 de l'IMDG et 1.5 du IATA.

### Durée

- Deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

## Programme

### 1. Connaissance des

#### Marchandises Dangereuses

- Origine, Nature, Famille de produit,
- Caractéristiques des dangers.
- Risques Chimiques.

### 2. Généralité sur la réglementation

- Classement des matières,
- Stockage,
- Emballer les marchandises dangereuses,
- Apposer les marques, étiquettes ou plaques étiquettes,
- Charger / décharger les engins de transport,
- Présenter les marchandises dangereuses en vue de leurs transports,

- Manutentionner les marchandises dangereuses,
- Veiller au respect de la réglementation.

### 3. Transport des Produits conditionnés et vrac

- Conditionnement, emballage,
- Marquage et étiquetage des colis,
- Interdiction de chargement en commun,
- Consignes au poste de chargement déchargement,
- Protocole Chargement Déchargement.

### 4. Signalisations des véhicules

- Placardage des véhicules,
- Condition d'exemption.

### 5. Documents réglementaires

- Attestation de formation du chauffeur,
- Documents de transport,
- Consignes de sécurité,
- Bordereaux de suivi des déchets,
- Récépissé de Déclaration en Préfecture.

### 6. Responsabilité des différents acteurs

- Rôle et mission du conseiller à la sécurité,
- Responsabilité du chargeur,
- Responsabilité de l'emballer,
- Responsabilité de l'expéditeur,
- Responsabilité du transporteur,
- Sanctions.

### 7. Question - Réponses, Synthèse de la formation

F614.IMDG.ADR.IATA.RID.01/2019

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

*La gestion des déchets s'inscrit dans le cadre d'une politique sécurité - environnement d'une entreprise. Identifier, trier, classer, appliquer la réglementation en matière d'évacuation, de destruction et de gestion des déchets. Ce programme de formation est destiné à chaque intervenant dans la gestion des déchets et leur permet d'en aborder les règles fondamentales, mais également de connaître les prescriptions indispensables dans leur travail au quotidien. Une approche pratique et directement opérationnelle.*

## Gestion des Déchets

### Cible

- Ensemble du personnel.
- Responsable de secteur, opérateurs.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Former le personnel à la gestion des déchets dans l'entreprise.
- Organiser le tri, maîtriser les enlèvements.
- Identification des déchets.

## Programme

### 1. Identification des déchets

- Définition d'un DIB,
- Définition d'un DIS,
- Synoptique de classification.

### 2. Décret 2002-540.

#### Classification des déchets

### 3. Maîtrise des Enlèvements

- Transport, négoce, courtage,
- Les Bordereaux de suivi de déchets,
- Conformité des transports.

### 4. Organisation de la gestion

- Actions à entreprendre,
- Obligation du producteur,
- Obligation du prestataire,
- Obligation du transporteur,
- Traçabilité documentaire.

### 5. Gérer et Récupérer les déchets

- Filières existantes.

### 6. Documents réglementaires

- Documents de transport,
- Consignes de sécurité,
- Certificat de formation des chauffeurs,
- Procédure de contrôle avant le départ des véhicules,
- Bordereaux de suivi des déchets.

### 7. Responsabilité des différents acteurs

- Rôle et mission du conseiller à la sécurité,
- Responsabilité du chargeur,
- Responsabilité de l'emballleur,
- Responsabilité de l'expéditeur,
- Responsabilité du transporteur,
- Sanctions.

### 8. Question - Réponses, Synthèse de la formation

F615.Déchets.01/2019

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

*Les intervenants dans le transport de marchandises dangereuses doivent prendre les mesures appropriées selon la nature et l'ampleur des dangers prévisibles, afin d'éviter des dommages et, le cas échéant, d'en minimiser leurs effets. Ils doivent, en tout cas, respecter les prescriptions de l'ADR, en ce qui les concerne. L'ADR, L'IMDG, le IATA et le RID peuvent préciser certaines des obligations incombant aux différents intervenants. Cette formation est destinée à chaque intervenant dans le transport de marchandises dangereuses, et leur permet d'en aborder les règles fondamentales, mais également de connaître les prescriptions indispensables dans leur travail au quotidien.*

## Marchandises dangereuses et déchets par route

1.3 de l'ADR + déchets

### Cible

- Personnel intervenant dans le transport des marchandises dangereuses.
- Opérateurs, chargeurs, déchargeurs, personnel de manutention, service logistique,
- Commerciaux, administratif.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Former le personnel aux risques présentés par le transport des marchandises dangereuses,
- Respecter et appliquer la réglementation,
- Obligation de formation édictée au Chapitre 1.3 de l'ADR,
- Application aux transports des déchets.

## Programme

### 1. Connaissance des Marchandises Dangereuses

- Origine, Nature, Famille de produit,
- Caractéristiques des dangers.

### 2. Généralité sur la réglementation

- Classement des matières,
- Codification des dangers,
- Nouvelle réglementation (le SGH).

### 3. Transport des Produits conditionnés

- Conditionnement, emballage,
- Marquage et étiquetage des colis,
- Interdiction de chargement en commun,

### 4. Signalisations des véhicules

- Placardage des véhicules,
- Condition d'exemption.

### 5. Documents réglementaires

- Documents de transport,
- Consignes de sécurité,
- Certificat de formation des chauffeurs,
- Procédure de contrôle avant le départ des véhicules,
- Bordereaux de suivi des déchets.

### 6. Responsabilité des différents acteurs

- Rôle et mission du conseiller à la sécurité,
- Responsabilité du chargeur,
- Responsabilité de l'emballeur,
- Responsabilité de l'expéditeur,
- Responsabilité du transporteur,
- Sanctions.

### 7. Question - Réponses, Synthèse de la formation

F616.Déchets.ADR.01/2019

- **Moyens pédagogiques** : Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

*Le risque chimique s'inscrit dans le cadre réglementaire du code du travail mais également dans un souci de prévention des risques en entreprises. Ce programme est destiné à chaque opérateur, ou personnel d'encadrement afin de leur permettre de mieux connaître les risques liés à la santé mais également à la manipulation et à l'utilisation des produits chimiques sur les lieux de travail.*

*Une approche pratique et directement opérationnelle.*

## Le Risque Chimique : Évaluation

### Cible

- Chefs d'entreprise, cadres dirigeants,
- Cadres délégués de pouvoir dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail,
- Personnel d'une unité de production.

### Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

### Objectifs

- Former le personnel aux risques chimiques et toxiques liés aux produits et substances utilisés dans l'entreprise.

## Programme

### 1. Cadre Réglementaire

- Rappel du code du travail.

### 2. Le risque chimique et la réglementation

- Le décret du 23 décembre 2003 et son application modulaire dans l'entreprise,
- Le décret du 22 juillet 2004,
- Classification d'une matière.

### 3. L'étiquetage des produits dangereux

- Lecture et compréhension des pictogrammes,
- Libellés des étiquettes,
- Lecture d'une fiche de données Sécurité,
- Classification des produits CMR,
- Évaluation des risques chimiques en entreprise,
- Nouvelle réglementation SGH,
- Note documentaire de l'INRS.

### 4. Comment réceptionner, classer et utiliser les produits dangereux dans l'entreprise

### 5. Le port des E.P.I

- Manipulation identification des zones à risques.

### 6. Plan de Prévention

- Actions à engager avec les intervenants extérieurs.

### 7. Question - Réponses

F617.RisquesChimiques.01/2019

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

**Bon de commande**
**Nos formations sont proposées selon plusieurs formules :**

- Formation **intra-entreprise** dans vos locaux ou à distance par visioconférence, 3 avantages : (Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait, Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation, Choisir la date en fonction de vos souhaits).
- Formation **inter-entreprises** uniquement à distance par visioconférence (économique pour une personne seule).
- **Les avantages de la visioconférence** en intra comme en inter : Pas de frais annexe, ni perte de temps, aucun risque sanitaire. Tout se passe par une liaison Internet sur votre ordinateur, depuis votre bureau ou votre domicile en télétravail.

<b>1. Formation inter entreprises en visioconférence</b> (sessions ouvertes suivant les demandes)				Euros HT
<b>Thèmes</b>	<b>Période souhaitée</b>	<b>Nombre de participants</b>	<b>Coût 1 jour, 1 participant</b>	=
<input type="checkbox"/>			<b>690</b>	
Les confirmations/convocations sont adressées par email. Elles précisent les heures et les modalités de connexions. Merci de nous adresser la liste (noms et fonctions) des participants.				
<b>2. Formation EXCLUSIVEMENT dédiée à votre entreprise</b>				=
<b>Thèmes</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre de participants</b>	<b>Coût pour 1 jour (**)</b>	
<input type="checkbox"/>			<b>1 490 (**)</b>	
(**) Le forfait est calculé pour 4 participants. Au-delà, + 150 euros ht par participant supplémentaire. En présentiel, les frais de déplacements, de repas et d'hébergement ne sont pas compris dans le forfait. Dans le cas de l'étude et de la préparation d'un programme spécifique et personnalisé (refonte du programme et des supports standards), un forfait de 200 à 350 euros vous est proposé. Merci de nous adresser la liste (noms et fonctions) des participants. Dates souhaitées :				
<b>3. Formation à distance personnalisée</b>				=
<input type="checkbox"/> Prestation de 3h à 3h30 Date : _____		Forfait :	<b>890 (**)</b>	
<b>Soit un TOTAL hors taxes :</b>				
Société : _____		<input type="checkbox"/> Je souhaite que vous m'adressiez la Convention de formation. (Notre numéro d'organisme : 11.75.33878.75). <input type="checkbox"/> Je joins un chèque d'acompte de <b>350 Euros</b> libellé à l'ordre de la société EUPROSOFT. <i>Toutes nos formations peuvent être prises en charge par votre budget de formation professionnelle</i> <b><u>Date, cachet de la société et signature</u></b>		
Adresse : _____				
_____				
Contact : _____				
Fonction : _____				
Tél, fax : _____				
E-mail : _____				

- **Moyens pédagogiques** : En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

# EUPROSOFT

149 Rue Raymond Losserand  
75014 PARIS

Tél. : 01.55.28.81.81

Fax : 01.55.28.81.82

Email : [info@euprosoft.fr](mailto:info@euprosoft.fr)